



Ce projet est financé par
l'Union européenne



DOGMATISME OU PRAGMATISME ?

Extrémisme violent et genre au Sahel central



À propos d'International Alert

International Alert travaille avec les personnes directement affectées par un conflit afin de construire une paix durable. Nous axons nos interventions sur la résolution des causes profondes du conflit, en rapprochant les individus par-delà les divisions. Depuis l'échelon local jusqu'au niveau des politiques, nous conjuguons nos efforts pour instaurer la paix au quotidien.

www.international-alert.org

Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne dans le cadre d'un projet de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Les points de vue exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne, des Nations Unies et de l'UNICRI.

© International Alert 2020

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, déposée dans un système de recherche ni transmise sous toute autre forme ou moyen – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans pleine attribution.

Mise en page : www.NickPurserDesign.com

Photo de couverture : Des invitées apportent des présents dans le nouveau foyer d'une mariée peule, Burkina Faso. © Irène Abdou/Alamy

DOGMATISME OU PRAGMATISME ?

Extrémisme violent et genre au Sahel central

LUCA RAINERI
JUILLET 2020

Remerciements

Auteur : Luca Raineri, chercheur à la Sant'Anna School of Advanced Studies (Scuola Superiore Sant'Anna), Pise (Italie)

Assistants de recherche : Amadou Bello, Laura Berlingozzi, Flavie Bertouille, Pascaline Compaoré, Yida Diall, Nafissatou Ide Sadou, Fanta Kone et Cheickna Yaranangore.

Cette étude a été coordonnée par Francesca Milani, responsable du développement et de l'apprentissage au sein du programme Afrique à International Alert. Ndeye Sow, cheffe de l'équipe genre à International Alert, et Flavie Bertouille ont veillé à la qualité des travaux de recherche tout au long du processus.

Table des matières

Liste d'acronymes	6
Carte du Sahel occidental	6
Résumé	7
1. Extrémisme violent et genre : quelles relations ?	12
1.1 Méthodologie de recherche	15
1.1.1 Sources des données	15
1.1.2 Choix des communautés cibles	16
1.1.3 Contraintes et limites	18
2. Les rapports sociaux de genre au Sahel central	20
2.1 Institutions et violences structurelles	21
2.1.1 Droits et institutions	21
2.1.2 Coutumes et pratiques sociales	22
2.2 Rôles coutumiers et attentes sociales chez les Peuls du Sahel central	25
2.2.1 Le modèle masculin	25
2.2.2 Le modèle féminin	28
3. Les rapports de genre comme cibles des groupes extrémistes violents	31
3.1 Cibles de violence	33
3.1.1 Agressions	33
3.1.2 Victimisation indirecte	35
3.1.3 Enlèvements	36
3.1.4 Viols et violences basées sur le genre	37
3.2 Cibles de gouvernance	38
3.2.1 Code vestimentaire	38
3.2.2 Éducation	39
3.2.3 Mariages	40
3.2.4 Vie publique et domestique	42
4. Actrices et acteurs de violence	45
4.1 Les femmes comme parties prenantes des groupes extrémistes violents au Sahel central	46
4.1.1 Femmes et militantisme armé en Afrique de l'Ouest	46
4.1.2 Le soutien des femmes aux groupes extrémistes violents au Sahel central	47
4.1.3 L'escalade de la violence et l'énigme des femmes en armes	50
4.2 Femmes et extrémisme violent : les raisons d'un engagement	52
4.2.1 Obéissance et loyauté conjugale	52
4.2.2 Soutien idéologique	53
4.2.3 Opportunisme	55
4.3 Rapports de genre et mobilisation des hommes	55
4.3.1 Galvaniser les combattants	55
4.3.2 Accès aux femmes	57
4.3.3 Attentes sociales et stigmatisation	58
5. Conclusions	60
5.1 Recommandations	62

Liste d'acronymes

CEDAW	Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
CNDHLP	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
EIGS	État islamique au grand Sahara
FDS	Forces de défense et de sécurité
GSIM	Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans
ISWAP	État islamique dans la Province d'Afrique de l'Ouest
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PAN	Plan d'action national
VBG	Violences basées sur le genre

Carte du Sahel occidental



Résumé

Le Sahel central est confronté à une escalade de violence qui illustre la difficulté des États de la région à contenir l'avancée des groupes djihadistes. Alors que de nombreuses études ont apporté des éclairages importants pour la compréhension des facteurs expliquant l'enracinement et l'emprise des groupes extrémistes violents dans les zones frontalières du Mali, du Burkina Faso et du Niger, un facteur a souvent été évoqué, mais rarement analysé en profondeur : celui de la relation entre genre et extrémisme violent au Sahel.

Bien que les rapports de genre aient souvent été traités comme un facteur peu pertinent dans l'analyse de l'extrémisme violent au Sahel, on ne peut pas s'empêcher de constater les efforts considérables que les groupes extrémistes violents semblent déployer pour assurer le contrôle des femmes et la conformité du comportement de celles-ci aux normes de l'idéologie djihadiste. De même, l'idée reçue selon laquelle les femmes ne seraient que des victimes passives des actes de violence et de l'imposition de normes genrées de la part des groupes extrémistes violents mérite une analyse approfondie. Ainsi, afin d'explorer la relation entre rapports de genre et extrémisme violent au Sahel, ce rapport vise à comprendre d'une part la mesure dans laquelle les attentes liées aux rôles de genre contribuent à l'implication des hommes et des femmes en faveur de l'extrémisme violent au Sahel central, et d'autre part l'apport spécifique des femmes dans ces dynamiques. Pour répondre à ces questions, l'étude s'appuie sur une pluralité de données empiriques recueillies fin 2019, au sein des communautés de la région du Liptako-Gourma particulièrement exposées à l'action des groupes extrémistes violents. Au total, 339 répondants ont participé aux focus groups, aux entretiens avec des informateurs clés et aux mini-sondages villageois.

En ce qui concerne les tendances de victimisation, l'étude a permis de constater qu'en règle générale les hommes, plus que les femmes, sont les principales cibles désignées de la violence nourrie par le conflit sévissant au Sahel central. Alors que les épisodes de violences basées sur le genre (VBG) ne manquent pas, les données disponibles ne permettent pas de parler de campagnes systématiques et délibérées de victimisation des femmes. Les cas d'assassinat, d'agression et de torture ciblant explicitement les femmes sont relativement rares, et dans la plupart des cas les auteurs de ces actes semblent être moins les groupes extrémistes violents que les différentes milices d'autodéfense qui opèrent dans les pays de la région. L'enlèvement des femmes à des fins de propagande, de financement, d'intimidation et de recrutement, qui fait partie depuis longtemps du répertoire d'action des groupes extrémistes violents dans la zone du lac Tchad, demeure un phénomène extrêmement marginal au Sahel central. Les informations et témoignages recueillis pour cette étude ne permettent pas non plus de confirmer les allégations faisant état d'un recours massif et systématique au viol et aux VBG de la part des groupes extrémistes violents actifs au Sahel central. Au contraire, si le recours au viol et aux VBG peut occasionnellement se manifester en tant qu'outil d'affirmation de pouvoir et de punition collective, comme c'est le cas dans d'autres contextes de conflit, les groupes extrémistes violents du Sahel central semblent plutôt faire respecter la prohibition des VBG et la punition des transgresseurs, dans le cadre d'une stratégie d'acceptation et d'implantation dans la durée au sein de certaines communautés.

Cela permet de comprendre pourquoi, dans les zones où ils sont les mieux implantés, les groupes extrémistes violents du Sahel central peuvent parfois être perçus moins comme une source de menace que de protection, notamment par les femmes. C'est ce qui se dégage de l'analyse des perceptions sécuritaires des communautés des régions de Mopti et de Tillabéry. Dans le Sahel burkinabè, la vision

contraire tend à prévaloir. Ces observations corroborent l'hypothèse selon laquelle la violence contre les civils, y compris les femmes, est inversement proportionnelle au contrôle exercé par les acteurs armés sur un territoire donné. Là où les groupes extrémistes semblent plus solidement ancrés, il serait contre-productif pour eux de cautionner des exactions à l'encontre des populations. En revanche, dans un espace contesté comme celui du Burkina Faso et de la région du Sahel plus spécifiquement, les attaques contre les civils peuvent faire partie d'une stratégie délibérée d'intimidation visant une implantation progressive.

Même si les hommes sont les cibles de la plupart des actes de violence, les femmes sont souvent des victimes indirectes d'une violence qui devient banalisée et structurelle dans le cadre du conflit au Sahel central. Beaucoup d'hommes auraient en effet déserté les villages du Liptako-Gourma, soit pour rejoindre les rangs des groupes armés, soit plus souvent pour se cacher par crainte des représailles croisées des groupes extrémistes violents et des Forces de défense et de sécurité (FDS). Dans la précipitation de la fuite, les femmes et les enfants — considérés comme moins exposés à ces mêmes menaces — sont souvent abandonnés dans les villages d'origine. Les femmes restent ainsi à la merci des acteurs armés sévissant dans la zone, qui peuvent s'en prendre à elles lorsqu'ils ne trouvent pas les hommes qu'ils cherchent. Les femmes en situation de veuvage ou de déplacement forcé à cause du conflit sont particulièrement vulnérables. En l'absence d'une source de revenus stable, en effet, la menace de la violence des groupes armés s'ajoute à la menace de la violence structurelle liée à des conditions de subsistance précarisées. De surcroît, en période de conflit les manifestations de violence domestique et conjugale se multiplient. La banalisation de la violence dans l'espace privé aussi bien que public contribue à la normalisation de l'oppression des femmes, démontrant une relation directe entre violence domestique et violence en zone et période de conflit.

Dans les territoires sous leur influence, les groupes extrémistes violents s'efforcent de mettre en place des règles et des institutions pour discipliner les populations et cristalliser les rapports de force en conformité avec leur idéologie. Les dispositions de cette « gouvernance djihadiste » manifestent souvent un caractère fortement genré visant à l'encadrement minutieux des comportements quotidiens des populations, dont : la reconfiguration des rapports de mariage ; l'interdiction des réjouissances ; l'imposition violente de normes concernant les codes vestimentaires, notamment en matière de pudeur des femmes ; les entraves à la mobilité des femmes et la ségrégation des hommes et des femmes dans l'espace public. Ces réglementations, qui sont plus particulièrement visibles dans le Macina malien, s'accompagnent d'un discours visant à valoriser les différences de rôles et de rang au sein de la société régie par la charia, au détriment de l'égalité des droits.

Malgré les nombreux exemples de brutalité qui accompagnent son installation, ce nouvel ordre émergent n'est pas entièrement rejeté par les populations locales, y compris par les femmes. Deux ordres de considérations contribuent à l'explication de ce paradoxe apparent. D'une part, le projet de société porté par les extrémistes violents du Sahel central ne vise pas forcément à bouleverser radicalement l'ordre social existant. Au contraire, il résonne avec le quotidien de sociétés rurales ainsi qu'avec des normes sociales solidement ancrées, ce qui peut faciliter son acceptation, aussi bien par les hommes que par les femmes. Si des pratiques, telles que le port du voile, la marginalisation des femmes des instances de prise de décision, la dévalorisation du travail des femmes, l'exclusion des femmes du système scolaire, le devoir d'obéissance des femmes aux choix des hommes, ont été systématisées et exacerbées par les extrémistes violents, on aurait toutefois tort de croire qu'elles étaient auparavant étrangères aux sociétés rurales du Sahel central. Dès lors, il est légitime de croire que le soutien des populations aux groupes extrémistes violents du Sahel central — lorsqu'il a lieu — relève moins d'une conversion existentielle radicale que d'une continuité des comportements.



Une femme peule décore son visage avec des tatouages colorés, selon la tradition au Niger.
PHOTO : © BOAZ ROTTEM/ALAMY

D'autre part, la montée en puissance des groupes extrémistes violents dans la région peut offrir des occasions inespérées de remettre en question des rapports de pouvoir étioles, marqués par le patriarcat exacerbé qui imprègne les milieux culturels du Sahel central. Faisant preuve de pragmatisme, des femmes pourraient dès lors voir d'un œil favorable certaines mesures de la « gouvernance djihadiste » ayant des implications progressistes en matière de genre, même sans partager entièrement l'idéologie des groupes extrémistes. S'il est vrai que les relations entre hommes et femmes en dehors du cadre familial et conjugal sont fortement découragées — voire sévèrement punies — dans le contexte de la « gouvernance djihadiste », il convient aussi de constater que la remise en question par les extrémistes violents des traditions non islamiques (hiérarchisations, interdits sociaux, flambée des prix de la dot) résonne avec les aspirations de beaucoup de jeunes — aussi bien hommes que femmes. D'une part, cette remise en question contribue à freiner la pratique du mariage forcé, qui ne cesse de constituer une forme très répandue de violence structurelle à l'encontre des femmes dans la région ; d'autre part elle facilite l'accès au mariage pour les jeunes, ce qui continue de représenter un horizon de réussite sociale incontournable aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'emprise des groupes extrémistes violents a en effet relâché les conditions d'accès au mariage pour des catégories autrefois marginalisées, telles que les femmes de caste subalterne, les femmes divorcées, les travailleuses du sexe, etc. De même, la loi religieuse peut être perçue comme porteuse d'un discours qui, à défaut de prôner l'égalité entre les sexes, commande néanmoins le respect des obligations conjugales et pourrait représenter une amélioration vis-à-vis de l'absolutisme patriarcal. Allant dans le même sens, la très grande majorité des répondants interviewés pour cette étude semble estimer qu'une gouvernance régie par la charia serait profitable aux femmes dans leur quotidien. D'après une certaine vision ancrée dans la tradition peule,

la ségrégation domestique peut s'apparenter à une condition enviable de tranquillité et d'apaisement, propre aux milieux aristocratiques. Dans une telle perspective, l'exemption de travailler peut être assimilée à un privilège royal, tandis que le travail des champs, souvent dans des conditions très dures, est considéré moins comme une chance d'émancipation que comme une lourde obligation peu honorable. Cette capacité de l'extrémisme violent à résonner, ne serait-ce que de façon ambivalente, avec les imaginaires et aspirations de certaines franges des populations rurales, y compris des femmes et des jeunes, contribue à expliquer l'enracinement et l'acceptation des groupes djihadistes dans la région.

Par conséquent, il est peu étonnant que certaines femmes soient activement impliquées en faveur des groupes extrémistes violents du Sahel central. Contrairement à d'autres théâtres où les groupes extrémistes violents sont aussi présents (Syrie, lac Tchad), le port d'armes, la participation aux actions de combat et la présence dans les bases en brousse des femmes semblent extrêmement rares au Sahel central. Dans ce domaine, les femmes sahéliennes semblent jouer un rôle moins important au sein de groupes extrémistes violents qu'au sein des différentes milices d'autodéfense à base ethnique. Pourtant, l'escalade d'actions militaires menées par les groupes extrémistes violents au Sahel central depuis la fin de l'année 2019 pourrait contribuer à éroder cette tendance, même si les données à ce sujet demeurent controversées. La possibilité d'un engagement des femmes dans les opérations de combat des groupes extrémistes violents de la région, manifestée lors d'opérations militaires récentes au Sahel central, pourrait mettre en exergue la pertinence des clivages idéologiques opposant l'EIGS au GSIM. En effet, conformément à leurs positionnements doctrinaires respectifs à l'échelle globale, les groupes liés à l'organisation État islamique dans la région seraient moins réticents à autoriser la mobilisation de femmes dans des opérations de combat au front, alors que les groupes liés à Al-Qaeda considéreraient plutôt le djihad comme une obligation collective, qui exempterait les femmes du devoir de participer aux combats les armes à la main.

Même en restant en dehors des combats et éloignées des bases et des lignes de front, les femmes peuvent assurer par leur militantisme les fonctions essentielles à la reproduction de l'effort de guerre des groupes extrémistes violents au Sahel central. Ainsi, la plupart des observateurs estiment que certaines femmes, tout en demeurant au sein des communautés villageoises, peuvent apporter une contribution indispensable au ravitaillement des bases en brousse par des fonctions auxiliaires en tant que lavandières, cuisinières ou infirmières. Elles peuvent aussi s'investir dans la collecte d'informations ou de fonds pour soutenir l'effort de guerre. Ces observations semblent tout particulièrement pertinentes dans le cas du Mali. Corroborant les conclusions d'autres études à ce sujet, elles invitent à ne pas minimiser la contribution que les femmes peuvent apporter à l'action des groupes extrémistes violents au Sahel central. Il convient toutefois de souligner que, dans la plupart des cas, l'appui des femmes aux groupes extrémistes violents s'inscrit dans une continuité directe avec les comportements et rôles sociaux propres aux femmes de la région, sans césure avec leur quotidien. Cependant, une réorientation téléologique peut renforcer le cadre motivationnel des actrices de l'extrémisme violent, offrant aux femmes l'opportunité d'ancrer leurs actions dans une perspective de transformation historique qui leur a souvent été ôtée.

Une analyse de genre permet également de mieux comprendre les motivations qui sont à la base de la mobilisation des hommes en faveur des groupes extrémistes violents. Les femmes du Sahel central ont souvent été amenées à inciter les hommes (fils, maris, prétendants, amis) à prendre les armes. Les chansons, louanges et prêches, qui célèbrent les vertus martiales, stigmatisent la faiblesse et encouragent les hommes à faire montre de braverie, s'inscrivent dans un répertoire culturel consolidé contribuant à la formation des idéaux de masculinité hégémoniques. Ces pratiques peuvent avoir une influence considérable dans le recrutement en faveur des différents groupes armés non étatiques de

la région. Les groupes extrémistes violents ne font pas exception, en particulier là où ces derniers sont perçus comme des garants plus que comme des menaces à la sécurité des communautés. Il est dès lors peu étonnant que dans certaines communautés du Sahel central, et notamment dans les régions de Mopti et de Tillabéry, les combattants des groupes extrémistes violents puissent s'attirer les préférences de jeunes filles et des femmes. L'accès supposément facilité aux femmes, que le statut et les ressources du combattant favorisent, représente l'une des motivations susceptibles de pousser des jeunes à s'enrôler au sein des groupes extrémistes violents.

Ces observations montrent la nécessité de renforcer la prise en compte des aspects liés au genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent au Sahel central. Une meilleure compréhension de l'impact des normes et rapports sociaux de genre ainsi que des vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles dans un contexte d'extrémisme violent pourrait notamment contribuer à consolider la pertinence et l'adaptation des stratégies régionales et nationales de lutte et de prévention de l'extrémisme violent. Afin d'éviter la standardisation des réponses qui reproduisent souvent le point de vue hégémonique des milieux urbains, les exigences, aspirations et demandes spécifiques des femmes issues des milieux ruraux et marginalisés ne peuvent pas être négligées. De même, le renforcement de la responsabilité des acteurs impliqués dans la gouvernance de la sécurité au Sahel central, et notamment dans la lutte contre l'extrémisme violent, est crucial pour enrayer l'escalade de violence et l'enracinement de l'extrémisme violent dans la région. Il est aussi urgent de reconnaître que dans tous les pays du Sahel central existe un continuum entre les formes militarisées de la violence basée sur le genre qui sont perpétrées dans l'espace public, et la violence domestique et interpersonnelle dans la sphère privée. Ensemble, ces manifestations de violence et de discrimination à l'encontre des femmes constituent un terrain fertile pour l'enracinement de l'extrémisme violent. Dès lors, on ne peut pas se permettre de faire l'économie d'une approche holistique capable d'inscrire les préoccupations sécuritaires dans le cadre de la promotion des droits des femmes et des droits humains dans leur ensemble.



Fidèles célébrant Aïd el-Kebir (appelé localement « Tabaski »), Burkina Faso.
PHOTO : © IRÈNE ABDOU/ALAMY

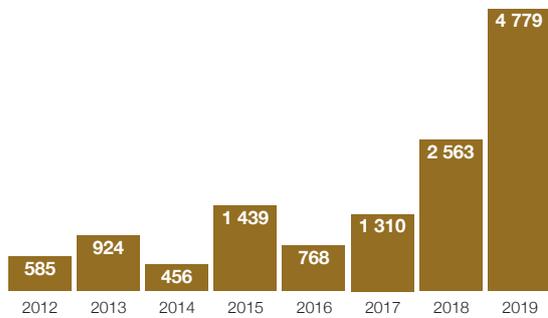
1. Extrémisme violent et genre : quelles relations ?

Le Sahel est confronté à une intensification de la menace dite terroriste. Face à la multiplication et à l'exacerbation des sources de conflits, les derniers mois de 2019 ont été les plus meurtriers depuis le début en 2012 de la crise multidimensionnelle qui touche le Mali¹, et désormais la sous-région. La montée de la violence concerne tout particulièrement les zones transfrontalières du Sahel central situées entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Dans cette bande territoriale, localement appelée Liptako-Gourma, on constate l'enracinement progressif de groupes armés se réclamant du djihad insurrectionnel, tels qu'Al-Qaeda et l'État islamique, ainsi que de leurs démembrements locaux : la Katiba Macina et la Katiba Serma (affiliées au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, GSIM), Ansaroul Islam, et l'État islamique au grand Sahara (EIGS)².

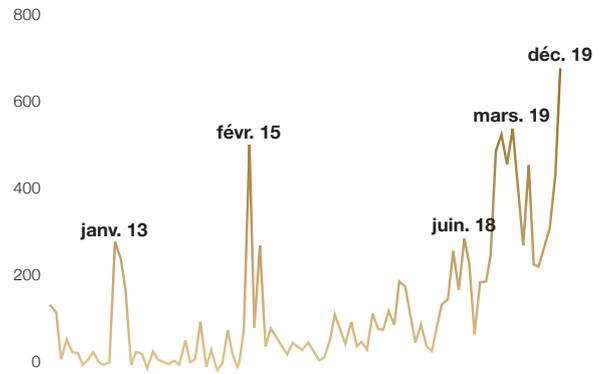
1. Information élaborée à partir des données ACLED : <https://www.acledata.com/2020/01/10/regional-overview-africa-15-december-2019-4-january-2020/>.
2. À partir de mars 2019, l'EIGS a commencé à afficher une plus grande proximité avec l'État islamique dans la Province d'Afrique de l'Ouest (dont l'acronyme anglais est ISWAP), y compris dans les communications officielles de Daech. Pourtant, l'ISWAP semble plutôt ancré dans la zone du lac Tchad, et les véritables relations entre les deux groupes n'ont pas encore été clarifiées. Pour éviter toute confusion, dans ce texte on garde la distinction entre l'EIGS et l'ISWAP. Voir : Nsaibia, H. (2019), « Heeding the Call: Sahelian militants answer Islamic State leader al-Baghdadi's call to arms with a series of attacks in Niger », *ACLED Report*, mai.

Figure 1 : Décompte des victimes signalées au Sahel occidental

Annuel (2012 – 2019)

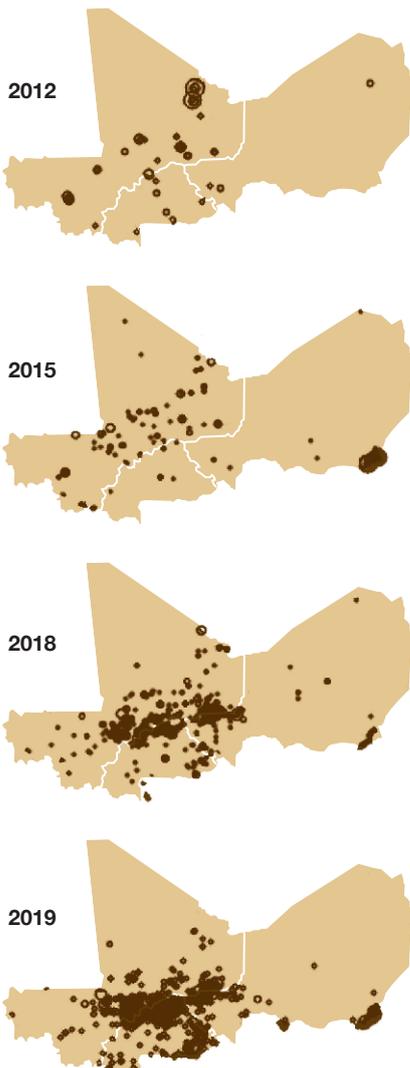


Mensuel (1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2019)

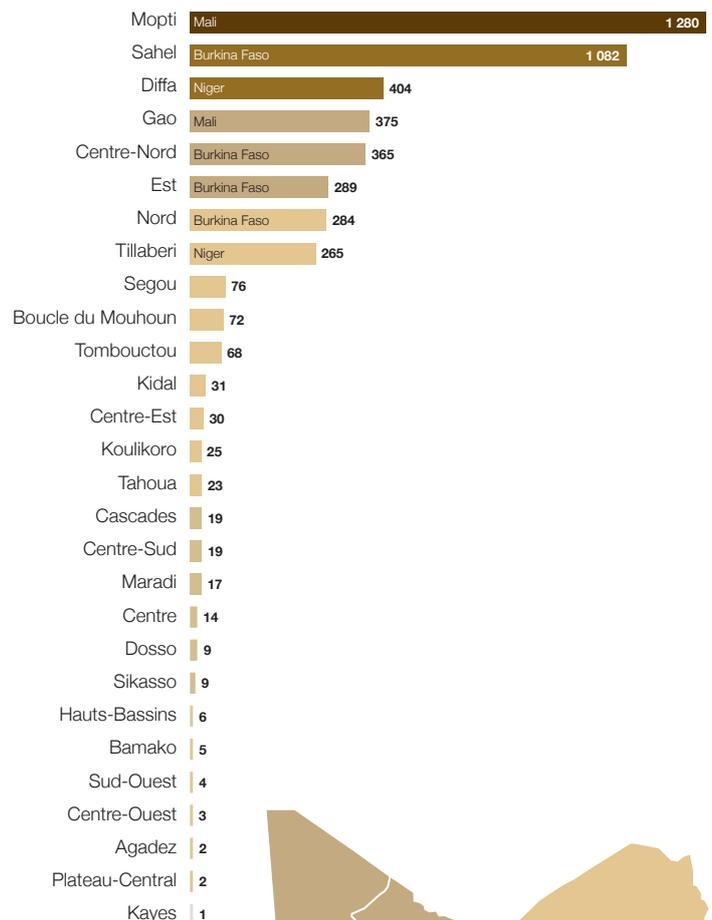


Magnitude et situation géographique selon l'année sélectionnée

• 0 ○ 50 ○ 100 ○ 150 ○ 200 ○ 229



Régions infranationales (2019)



Source des données : ACLED (au 4 janvier 2019)

Visuels : J. Luengo-Cabrera

L'incapacité des États à contenir l'avancée des groupes djihadistes a exacerbé la dynamique de formation et de cristallisation de milices d'autodéfense, dont les stratégies de recrutement reproduisent souvent les divisions ethniques sous-jacentes. La polarisation communautaire qui en a résulté a enclenché une spirale de violence, comme en témoignent les massacres de Yirgou (Burkina Faso) et d'Ogossagou (Mali), qui ont été respectivement perpétrés en janvier et mars 2019 et ont coûté la vie à plus de 250 civils³. L'escalade des conflits a entraîné la fuite massive des populations : depuis la mi-2018, les déplacés internes ont augmenté de trois fois au Mali, cinq fois au Niger et plus de trente fois au Burkina Faso, atteignant presque un million de personnes au total⁴.

Cette situation ne manque pas de susciter l'inquiétude des gouvernements de la région et de leurs partenaires internationaux. Au cours des cinq dernières années au moins, de nombreuses recherches ont été menées pour essayer de mieux comprendre les raisons de l'attrait d'idéaux extrémistes violents, de l'emprise des groupes armés qui s'en réclament, et des sources de vulnérabilité et/ou de résilience des populations locales à la radicalisation et au terrorisme⁵. Alors que ces études ont apporté des éclairages importants, un facteur a souvent été évoqué, mais rarement analysé en profondeur : celui de la relation entre genre et extrémisme violent au Sahel. Cette étude vise donc à contribuer à la compréhension des causes, des dynamiques et des conséquences de l'extrémisme violent au Sahel central en abordant la question particulière de la relation de celui-ci avec les dynamiques de genre qui prévalent dans la région.

Dans le récit traditionnel de l'essor de l'extrémisme violent au Sahel central, les rapports de genre sont généralement traités comme un facteur peu pertinent, auquel on accorderait à la limite une place très marginale⁶. Malgré les efforts considérables que les groupes extrémistes violents semblent déployer pour assurer le contrôle des femmes et la conformité de leur comportement aux normes de la gouvernance djihadiste, les rapports de genre n'ont reçu que peu d'attention dans l'analyse de l'extrémisme violent au Sahel⁷. En guise de justification, on évoque souvent le peu de visibilité qu'auraient les femmes dans les actions militaires des groupes dits terroristes au Liptako-Gourma, contrairement à ce qui se passe dans la région relativement proche du lac Tchad. Cependant, une telle interprétation semble s'appuyer sur des postulats analytiques dont le bien-fondé demeure fragile, à savoir que la seule façon pour les femmes d'interagir avec les groupes extrémistes violents consiste à participer activement aux actions militaires,

3. Le nombre exact des victimes de ces attaques reste difficile à déterminer. Les premiers décomptes avaient constaté 46 victimes lors du massacre de Yirgou, mais d'autres observateurs ont revu nettement à la hausse ce bilan, parlant de plus de 200 victimes. Voir : *Reuters* (2019), « Dozens killed in ethnic violence in Burkina Faso », 5 janvier ; Traoré (2019), « Au moins 210 morts lors du massacre du 1er janvier, selon un collectif », *Voice of Africa*, 4 février. Concernant le massacre d'Ogossagou, le bilan certifié par l'ONU parle d'« au moins 157 victimes » : ONU Info (2019), « Mali : l'attaque d'Ogossagou pourrait être qualifiée de crime contre l'humanité (ONU) », 2 mai.

4. Données de l'UNHCR : <https://data2.unhcr.org/en/country/ml>.

5. Voir entre autres : Sangaré, B. (2016), « Le Centre du Mali : épicerie du djihadisme ? », *Note d'analyse du GRIP*, Bruxelles, mai ; Institute for Security Studies (2016), « Jeunes "djihadistes" au Mali. Guidés par la foi ou par les circonstances ? », *Note d'Analyse*, n° 89, Dakar, août ; Interpeace (2016), *Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain : trajectoires des jeunes vers les nouvelles formes de violence en Côte d'Ivoire et au Mali*, Abidjan, octobre ; International Alert (2016), « Ils nous traitent tous comme des djihadistes », *Policy Brief*, Londres, décembre ; International Crisis Group (2017), « Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad », *Rapport Afrique*, n° 254, Dakar/Bruxelles ; Pellerin, M. (2017), « Les trajectoires de radicalisation religieuse au Sahel », *Notes de l'IFRI*, Paris, février ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2017), *Journey to Extremism*, New York, septembre ; International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central*, Londres, juin ; Fédération internationale des droits de l'homme (2018), *Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme*, Paris, novembre ; International Crisis Group (2019), « Parler aux jihadistes au centre du Mali : le dialogue est-il possible ? », *Rapport Afrique*, n° 276, Bruxelles/Dakar, mai.

6. Entretiens avec plusieurs acteurs et experts sécuritaires dans la région, janvier 2018 – novembre 2019.

7. Il existe quelques notables exceptions d'études ayant abordé cette question. Celles-ci sont pour l'essentiel focalisées uniquement sur le cas malien. Voir notamment : Possémé-Rageau, G. (2013), *Alliance stratégique. La part des femmes dans l'implantation des djihadistes au Mali*, étude du Centre pour le dialogue humanitaire (HD) ; Interpeace (2017), *Je marche avec les garçons. Trajectoires des jeunes vers la violence, miroir des dynamiques de genre à l'échelle de leur société ? Une analyse locale des rôles de genre et des pressions sociales en Côte d'Ivoire et au Mali*, Abidjan, novembre ; Abatan, J. (2018), « Le rôle des femmes dans les groupes extrémistes violents en Afrique de l'Ouest », Institute for Security Studies, *Blogpost*, 12 octobre ; Rupesinghe, N. et Y. Diall (2019), « Women and the Katiba Macina in Central Mali », *NUPI Policy Brief*, n° 13/2019, Oslo, septembre ; Gorman, Z. et G. Chauzal (2019), « Hand in hand: a study of insecurity and gender in Mali », *SIPRI Insights on Peace and Security*, n° 6/2019, Stockholm, décembre.

en tant que combattantes, les armes à la main ; et que la compréhension des dynamiques de genre peut finalement se réduire à l'observation du comportement des femmes. Les données empiriques que ce rapport mobilise et discute remettent en question ces idées reçues.

Aboutir à une meilleure compréhension de la relation complexe entre rapports de genre et extrémisme violent au Sahel ne répond pas uniquement à un souci d'érudition. Cela pourrait permettre de mieux appréhender les divergences idéologiques et les modalités opérationnelles des différents acteurs armés évoluant dans l'espace du Liptako-Gourma, ainsi que d'adapter des réponses plus pertinentes et nuancées face aux défis que l'extrémisme violent pose aux hommes et aux femmes dans le Sahel central. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation de droits humains⁸, en continuité avec les dernières itérations de l'agenda « Femmes, paix et sécurité des Nations Unies⁹ », ainsi qu'une recommandation explicite du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, qui exhorte la « communauté internationale » à « investir dans les travaux de recherche axés sur la problématique hommes-femmes ainsi que dans la collecte de données sur le rôle des femmes dans l'extrémisme violent, notamment pour mettre au jour les facteurs qui poussent certaines femmes à rallier des groupes extrémistes et les incidences des stratégies antiterroristes sur leur vie, de façon à élaborer des politiques et des programmes ciblés et fondés sur des données factuelles¹⁰ ».

1.1 Méthodologie de recherche

1.1.1 Sources des données

Le questionnement sur les relations réciproques entre rapports de genre et extrémisme violent au Sahel central s'articule autour de plusieurs questions de recherche spécifiques qui favorisent son opérationnalisation :

- A. Les femmes s'impliquent-elles en faveur de l'extrémisme violent au Sahel central ?
- B. COMMENT les femmes s'impliquent-elles en faveur de l'extrémisme violent au Sahel central ?
- C. POURQUOI les femmes s'impliquent-elles en faveur de l'extrémisme violent au Sahel central ?
- D. DANS QUELLE MESURE les attentes liées aux rôles de genre contribuent-elles à l'implication des hommes en faveur de l'extrémisme violent au Sahel central ?

Pour répondre à ces questions, l'étude s'appuie sur une pluralité de données empiriques issues de méthodologies complémentaires, afin de favoriser la triangulation, renforcer la solidité des observations et maximiser l'adaptation aux contextes. Dans l'ensemble, l'étude se fonde sur une base empirique relativement étoffée et constituée de 339 répondants, ainsi répartis :

8. ONU Femmes (2019), *Gender mainstreaming. Principles, dimensions and priorities for PVE*, New York, septembre.

9. Voir : Résolution 2467 du Conseil de sécurité de l'ONU (2019) qui réaffirme les liens entre l'agenda « Femmes, paix et sécurité », d'une part, et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de l'autre.

10. Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) (2015), *Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674)*, New York, décembre, 53.b.

- 12 mini-sondages au total, réalisés dans les 6 communautés cibles (2 par communauté, un effectué auprès des hommes, l'autre auprès des femmes), chacun avec 15 répondant(e)s, pour un total de 180 personnes.
- 12 focus groups dans les 6 communautés cibles (2 par communauté, un organisé avec les hommes, l'autre avec les femmes). Entre 5 et 12 personnes ont participé à chaque focus group, pour un total de 85 personnes.
- 43 entretiens avec des informateurs clés au sein des communautés, dont des autorités villageoises, des responsables religieux, des responsables d'organisations féminines, des membres des FDS (hommes et femmes), et des hommes ou des femmes proches des milieux djihadistes.
- 31 entretiens avec des acteurs pertinents basés dans les capitales nationales respectives, dont des représentants d'organisations de la société civile (OSC), d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'organisations internationales travaillant sur les questions de genre, des responsables religieux, des experts en sécurité et chercheurs, aussi bien nationaux qu'internationaux.

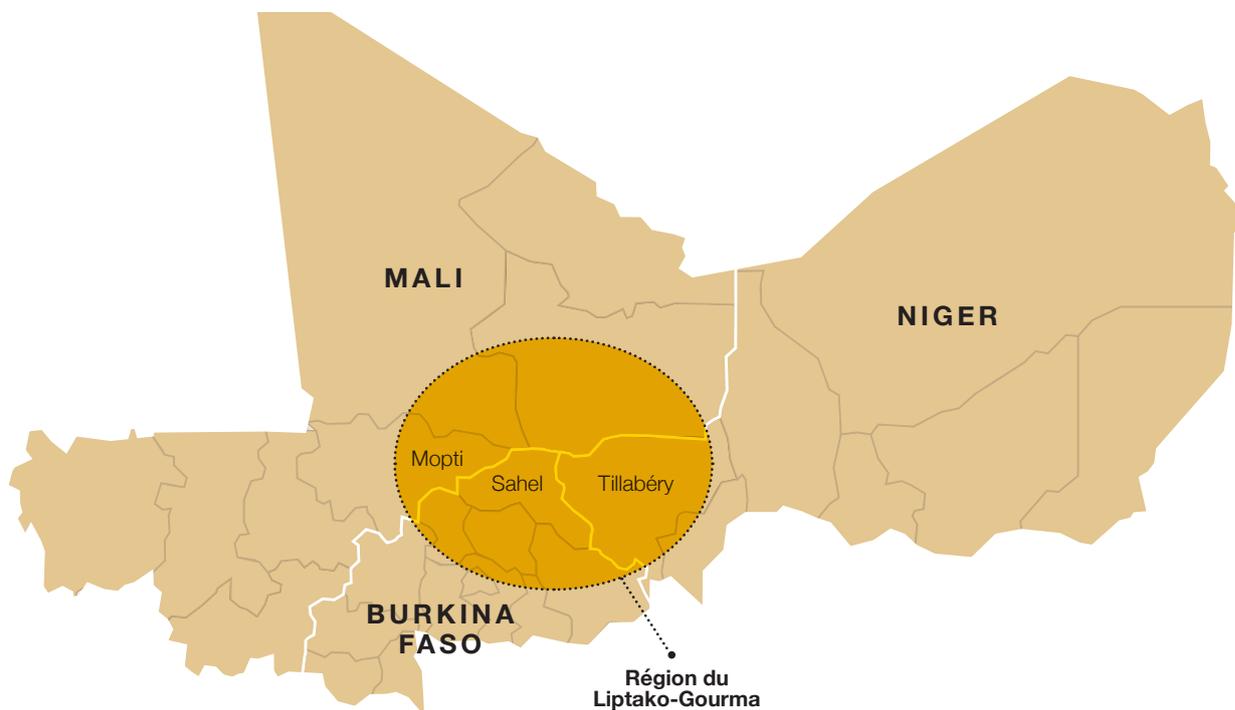
La collecte de données de terrain a été réalisée essentiellement entre octobre et décembre 2019. Des équipes de recherche formées d'un binôme de chercheurs nationaux, dont un homme et une femme, et avec une expertise confirmée dans les régions du Sahel central, ont approché les communautés des villages cibles, tandis que des chercheurs internationaux et des membres d'International Alert ont mené les entretiens dans les capitales. Conformément aux critères de la recherche éthique, l'anonymat et la confidentialité ont été garantis à tous les répondants, afin de faciliter un cadre discret et un échange serein.

1.1.2 Choix des communautés cibles

Face aux limites d'une littérature relativement peu développée, la présente étude adopte une posture exploratoire et approche la question des relations entre rapports de genre et extrémisme violent à partir de l'analyse de cas euristiques. À ce titre, on s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les manifestations empiriques de la relation supposée entre rapports de genre et extrémisme violent au Sahel central seront plus évidentes à proximité des contextes de plus haute incidence du phénomène. A contrario, si aucune relation remarquable entre genre et extrémisme violent ne se dégage là où l'extrémisme violent est le plus présent dans la région, on peut raisonnablement exclure qu'elle soit présente ailleurs.

Dès lors, l'étude se concentre particulièrement sur les communautés et/ou villages peuls qui sont situés à proximité des foyers des groupes extrémistes violents au Sahel central, et qui auraient connu une exposition plus ou moins directe à l'action de ces groupes, soit présente (zone d'influence d'une cellule djihadiste), soit passée (village anciennement occupé, ou communauté ayant fui dans un camp de déplacés à cause des violences). Sur la base de tels critères, et compte tenu des considérations d'ordre logistique et sécuritaire, l'équipe de recherche a identifié deux communautés cibles dans chacune des régions pertinentes (région de Mopti au Mali; région du Sahel au Burkina Faso; région de Tillabéry au Niger), afin d'orienter les activités de recherche de terrain.

Figure 2 : Carte de la zone d'étude



Les villages ainsi sélectionnés comprennent : Siniré et Sampara (cercle de Mopti) au Mali; Arbinda (province du Soum, frontalière avec le Mali) et Gorgadji (province du Séno, frontalière avec le Niger) au Burkina Faso; Torodi (département de Say, frontalier avec le Burkina Faso) et Abala (département de Filingué, frontalier avec le Mali) au Niger. La variété des cibles permet de diversifier les observations, d'apprécier les nuances et de comparer les contextes. D'autre part, la commune appartenant des villages à des zones hautement touchées par l'action des groupes extrémistes violents renforce la pertinence des choix. À ce titre, il convient de remarquer que :

- Siniré et Sampara se trouvent entre Mopti et Konna, dans la région historique du Macina, où l'emprise de la Katiba Macina d'Amadou Kouffa (affiliée au GSIM) est plus évidente; les deux villages sont d'ailleurs souvent inaccessibles aux représentants de l'État en raison des postes de contrôle mis en place par les djihadistes.
- Arbinda et Gorgadji ont été lourdement atteints par les conflits liés à la présence de groupes armés et extrémistes violents. Arbinda, en particulier, a été le théâtre de véritables massacres au cours de l'année 2019 : début avril, l'assassinat d'un responsable communautaire a déclenché des affrontements armés entraînant la mort de 62 personnes; le 9 juin, 19 habitants d'Arbinda ont été tués lors d'un assaut mené en plein jour par des hommes armés non identifiés; le 4 octobre, des djihadistes présumés ont attaqué le village de Madoudji, dans la commune d'Arbinda, faisant au moins 23 morts parmi les chercheurs d'or artisanaux sur place; et le 24 décembre l'attaque djihadiste ratée d'un camp militaire s'est muée en représailles contre les civils, provoquant la mort de 35 villageois, dont 31 femmes¹¹. Ces attaques n'ont pas fait l'objet de revendications systématiques. Cela rend

11. Le contexte sécuritaire dans le nord du Burkina Faso est hautement déstabilisé. Pour pallier les difficultés d'accès majeures, certains des répondants d'Arbinda et de Gorgadji ont été identifiés parmi les déplacés dans les camps de Dori.

difficile d'établir les identités et les ralliements des acteurs en présence, contrairement aux cas du Mali et du Niger, où l'influence respective du GSIM et de l'EIGS a pu être plus clairement attestée.

- Abala et Torodi se trouvent dans la zone d'influence de l'EIGS. Torodi a été investi par l'action des groupes djihadistes, et notamment par l'EIGS, à partir de 2018. C'est d'ailleurs le village où œuvrait le missionnaire catholique italien Pierluigi Macalli, enlevé par les djihadistes le 18 septembre 2018. En revanche, Abala et ses environs sont considérés comme ayant été au cœur de la zone d'enracinement et de recrutement de l'EIGS dès 2016. Abala se trouve entre le village de Sanam, un marché où les activités criminelles et terroristes se croisent¹², et Inatès, village ciblé par une succession d'attaques revendiquées par les extrémistes, dont celle du 10 décembre 2019 qui a fait plus de 70 morts parmi les militaires, ce qui représentait à l'époque le plus lourd bilan jamais souffert par l'armée nigérienne¹³.

1.1.3 Contraintes et limites

Les rapports de genre concernent la construction sociale des identités, des normes et des rôles. Ils contribuent à renforcer et reproduire, mais aussi à modifier à leur tour, les déterminants économiques, politiques et culturels qui façonnent le milieu sociétal. C'est pour cela qu'il convient de s'écarter de toute rigidité mécaniciste lorsque l'on s'attelle à l'analyse des rapports de genre — à savoir le questionnement sur la genèse et l'impact des différences matérielles et normatives liées aux rôles masculins et féminins dans la société. Les méthodes qualitatives qui sont privilégiées dans cette étude sont mieux adaptées à saisir les nuances et à interpréter les spécificités contextuelles que la compréhension des rapports de genre requiert. En même temps, la méthodologie adoptée suggère une certaine prudence dans la lecture et l'interprétation des données présentées dans ce rapport.

Malgré l'adoption de protocoles de recherche visant à assurer la confidentialité et la protection des données des répondants, l'extrême sensibilité du sujet — dans un contexte où la méfiance réciproque atteint souvent son paroxysme — peut avoir influencé la transparence des échanges et autorisé une certaine retenue d'information. De surcroît, les équipes de recherche nationales n'étaient pas toujours en mesure de réunir à la fois les critères de diversification de genre, d'expertise régionale et de compétences linguistiques, ce qui pourrait avoir occasionné la réduction de la confiance des répondants et l'introduction d'un biais dans les échanges. La triangulation de différentes sources de données contribue cependant à mieux appréhender les préoccupations et les positionnements réciproques¹⁴.

La terminologie présentée dans le rapport n'a pas été systématiquement employée telle quelle dans les échanges avec les répondants. En effet, par souci de transparence et d'adaptation, les enquêteurs ont souvent été amenés à reformuler les concepts en accord avec les expressions vernaculaires des communautés. C'est notamment le cas pour la notion d'« extrémisme violent ». Bien que centrale dans cette étude, celle-ci risque en effet de réitérer des cadres d'analyse abstraits et politiquement lourds de sens, faisant perdre de vue le caractère éminemment local du phénomène et suscitant des

12. Assanvo, W. et al (2019), « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », *Institute for Security Studies, West Africa Report*, n° 26, Dakar, décembre.

13. Armstrong, A. (2019), « Behind the Jihadist Attack in Inates », *International Crisis Group online Q/A*, 13 décembre.

14. Par exemple, de nombreux chefs de village, qui lors des focus groups n'avait pas hésité à stigmatiser le comportement prétendument abusif des FDS, se sont montrés en effet beaucoup plus concernés par les violations des groupes extrémistes violents pendant les entretiens privés.

incompréhensions¹⁵. La terminologie de l'extrémisme violent n'a pas forcément d'équivalents dans les discours et les pratiques des acteurs qu'elle prétend décrire. Pour désigner la nébuleuse des groupes armés que l'on pourrait qualifier d'extrémistes violents, les communautés de la région de Mopti se servent plutôt de l'expression prudemment ambiguë de « gens de la brousse », qui dénonce à la fois une prise de distance et un refus de jugement de valeur. La même locution se retrouve au Burkina Faso, où en revanche la notion de djihadiste est peu connue. Dans la région de Tillabéry, enfin, ce sont les termes de « moudjahidine » ou de « bandit armé » qui reviennent dans les échanges, suggérant d'ailleurs une sympathie plus ou moins affichée pour les acteurs désignés.

L'enquête vise à appréhender les perceptions des répondants, et se base dès lors sur la collecte d'informations autodéclarées qui, dans la plupart des cas, sont impossibles à vérifier de manière indépendante. D'ailleurs, la sélection de l'échantillon des répondants n'est pas entièrement aléatoire, étant influencée par les contraintes logistiques et l'appui de personnes-ressources. Finalement, il convient de souligner que si les résultats de l'enquête offrent un aperçu indicatif des perceptions sécuritaires des populations, sa méthodologie n'est toutefois pas conçue pour fournir une estimation représentative que ce soit à l'échelle nationale, régionale, ou même villageoise.

15. Le concept d'extrémisme violent a fait l'objet de nombreuses critiques. Voir entre autres : Sedgwick, M. (2010), « The Concept of Radicalization as a Source of Confusion », *Terrorism and Political Violence*, n° 22(4) ; Heath-Kelly, C. (2012), « Counter Terrorism and the Counterfactual: Producing the 'Radicalisation' Discourse and the UK PREVENT Strategy », *British Journal of Politics & International Relations*, n° 15(3) ; Lindekilde, L. (2016), « Radicalization, de-radicalization, counter-radicalization », in Jackson, R. (dir. pub.), *Routledge Handbook of Critical security Studies*, Routledge, Londres. Même le Plan d'action de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent reconnaît l'ambiguïté de fond du concept, en admettant que « l'extrémisme violent [soit] un phénomène multiforme qui échappe à toute définition claire » (UNGA (2015), *Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674)*, New York, décembre). L'absence d'une définition universellement acceptée entraîne des risques d'un emploi abusif du concept visant la stigmatisation des adversaires politiques, et le Sahel est particulièrement vulnérable à ce genre de dérives autoritaires. Par souci de simplicité et d'aisance dans l'exposition, ce rapport retient tout de même la notion d'extrémisme violent, mobilisée en tant que synonyme de groupe armé se revendiquant du djihadisme. La conscience des limites ci-évoquées invite néanmoins à une vigilance critique et à une attitude sobre quant à son emploi.

Une famille apporte sa récolte de millet au marché hebdomadaire, Burkina Faso.
PHOTO : © IRÈNE ABDOU/ALAMY



2. Les rapports sociaux de genre au Sahel central

L'analyse des rapports de genre au Sahel central est un préalable indispensable pour mieux apprécier les causes et mesurer les conséquences de l'essor de l'extrémisme violent dans la région. La stigmatisation propre au langage médiatique de « l'obscurantisme » des groupes extrémistes violents, notamment au sujet des droits et des rôles des femmes, ne doit pas faire oublier que beaucoup de sociétés au Sahel central ont été régies depuis longtemps par un système de patriarcat particulièrement oppressif. Les rapports de genre s'érigent en effet sur un socle culturel qui a plutôt valorisé la différence de rôles et de rang que l'égalité de droits. Ce chapitre s'attache donc à ébaucher un état des lieux des rapports de genre dans la région tels qu'ils se manifestent dans différents domaines sociétaux.

2.1 Institutions et violences structurelles

2.1.1 Droits et institutions

Tous les pays du Sahel central ont ratifié les instruments législatifs internationaux reconnaissant l'égalité normative entre hommes et femmes, ainsi que le droit à la non-discrimination basée sur le genre : le Mali, le Burkina Faso et le Niger sont parties prenantes aux Conventions des Nations Unies sur les Droits civils et politiques et sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Le Mali et le Burkina Faso ont également ratifié le Protocole dit « de Maputo » à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique. Le Niger a signé le Protocole, mais ne l'a pas ratifié. Pourtant, les entraves à l'internalisation de ces dispositions dans les législations nationales et à la mise en œuvre effective de celles-ci demeurent nombreuses.

Le domaine où l'on constate le plus de difficultés est probablement celui qui régit les rapports intrafamiliaux. Ceci peut s'expliquer d'une part à cause des difficultés à régler un domaine qui est estimé comme relevant de la sphère privée, et d'autre part à cause du durcissement des positionnements, alimenté par des acteurs religieux au nom d'une prétendue résistance contre l'hégémonie de normes importées de l'Occident. La faible diffusion des institutions étatiques sur l'ensemble des territoires contribue à creuser le décalage remarquable entre les normes et les pratiques.

Au Mali, le Code de la famille a été adopté en 1987. Il s'inspire largement du droit civil français et prône l'égalité de genre, avec la notable exception du droit à l'héritage. En 2009, le gouvernement a essayé d'en amender certaines dispositions afin de le rapprocher ultérieurement de l'acquis du droit international. La démarche a déclenché une forte opposition sociale attisée par certains responsables religieux, dont notamment l'imam salafiste Mahmoud Dicko qui dirigeait à l'époque le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM). Accusant la loi de ne pas être conforme aux préceptes islamiques et à la culture malienne, l'opposition a dissuadé le président de la République de poursuivre le processus réformateur¹⁶.

Au Burkina Faso, le Code de la famille date de 1989. Comme pour le Mali, il se fonde sur le principe de l'égalité des droits et des devoirs entre hommes et femmes, mais de fait un décalage existe entre cette ambition et certaines de ses dispositions, dont notamment celles qui concernent l'accès à l'héritage, à la propriété et au mariage. Dans le contexte de la transition démocratique inaugurée en 2015, de nombreux acteurs de la société civile ont encouragé le gouvernement à réviser le code pour qu'il soit davantage conforme au droit international. Le processus de révision a été entamé en 2019, mais la Fédération des Associations Islamiques du Burkina Faso (FAIB) a immédiatement protesté contre les modalités et les objectifs de ce processus¹⁷. L'opposition des associations islamiques pourrait cependant avoir un impact différent qu'au Mali et au Niger puisque, contrairement à ces pays où les musulmans représentent la quasi-totalité de la population, environ 40 % des Burkinabè se déclarent chrétiens ou animistes.

16. Gorman, Z. et G. Chauzal (2019), « Hand in hand: a study of insecurity and gender in Mali », *SIPRI Insights on Peace and Security*, n° 6/2019, Stockholm, décembre.

17. Le Faso.net (2019), « Relecture du Code des personnes et de la famille : La FAIB déplore "le fait qu'elle n'ait été ni impliquée ni consultée" », 24 juin.

Le Niger ne dispose pas d'un véritable code de la famille. Par deux fois, en 1975 et en 2010, des tentatives d'élaboration ont été avortées en raison de la très forte opposition de nombreuses organisations islamiques contre la promotion de l'égalité de genre et la prohibition du mariage des mineurs et de la répudiation des femmes. Certains responsables religieux sont allés jusqu'à prononcer des fatwas pour excommunier les dirigeants politiques qui apporteraient leur soutien à la loi. Le projet de loi a donc finalement été retiré. D'après un responsable de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Niger : « Les institutions du patriarcat sont très puissantes au Niger, et les politiciens n'osent pas s'y opposer¹⁸. »

Malgré les résistances suscitées par les tentatives d'adoption de codes de la famille et des personnes conformes aux droits humains, les pays sahéliens sont arrivés dernièrement à se doter — souvent grâce à l'encouragement des partenaires internationaux — de mesures de discrimination positive visant à favoriser le leadership des femmes dans des rôles politiques à responsabilité. Des lois adoptées au Mali (en 2015), au Burkina Faso (en 2009, en révision depuis 2018) et au Niger (en 2008, mise à jour en 2018) stipulent de réserver aux femmes au moins entre 25 et 30 % des postes nominatifs ou électifs. Pourtant, l'inclusion dans les listes électorales est loin de garantir l'élection, et l'abstraction de la norme se heurte à des entraves économiques, sociales et culturelles majeures qui continuent de marginaliser le rôle des femmes sahéliennes dans les processus de prise de décision. Au Mali, les femmes élues à l'Assemblée nationale sont 14 sur 147 députés (soit moins de 10 %), et le gouvernement nommé en mai 2019 compte 8 femmes sur un total de 36 ministres. Au Burkina Faso, les députées femmes sont 17 sur 127 membres de l'Assemblée nationale (soit 13 %), et sur 34 ministres il n'y a que 6 femmes ; au Niger les députées femmes sont 29 sur un total de 171 élus à l'Assemblée nationale (soit 17 %), mais au gouvernement il n'y a que 7 femmes sur 43 ministres. La marginalisation des femmes dans les instances décisionnaires est d'autant plus aiguë lorsque l'on s'éloigne des capitales et des centres urbains majeurs, et ce particulièrement au Mali et au Niger. Dans ces deux pays, en effet, aucun poste de gouverneur régional n'est occupé par une femme, tandis qu'au Burkina Faso 4 governorats sur 13 sont régis par des femmes. Les niveaux administratifs inférieurs sont difficilement comparables, mais à titre indicatif on peut remarquer qu'au Mali il n'y a que 26 communes sur 703 dont le conseil municipal voit la participation d'au moins une femme ; au Burkina Faso, sur 351 préfectures, seules 41 ont une femme à leur tête ; et au Niger il n'y a que 2 départements sur 64 dirigés par des femmes. Il convient de remarquer que les régions du Sahel central ne font pas exception. Au contraire, c'est précisément là où la participation des femmes aux instances formelles de prise de décision est minimale.

2.1.2 Coutumes et pratiques sociales

Les rapports de genre au Sahel sont réglementés non seulement par des lois positives, dont d'ailleurs l'efficacité dans la réduction des discriminations pose question, mais aussi par des normes sociales et coutumières, dont la prégnance ne saurait être surestimée. Ces dernières sont souvent tout aussi discriminatoires à l'égard des femmes. Dès lors, elles contribuent profondément à la légitimation idéologique et culturelle de l'inégalité de genre et affaiblissent la pertinence des dispositions du droit dit moderne dans un cadre caractérisé par un pluralisme juridique affiché.

18. Entretien avec un membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Niger, Niamey.

L'accès à l'héritage est en ce sens un domaine particulièrement sensible. Bien que les lois positives établissent le principe de l'égalité dans la répartition parmi les ayants droit, une coutume solidement enracinée dans de nombreuses communautés du Sahel central prescrit que la portion de l'héritage destinée aux hommes soit le double de celle destinée aux femmes, sur la base donc d'un critère de 2/3 pour les hommes et 1/3 pour les femmes. Cette pratique, qui se veut inspirée de la loi islamique, semble être incontournable en milieu peul au Sahel central¹⁹. À titre d'illustration, le Mali a été jugé en violation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples pour la tolérance des discriminations sur l'héritage²⁰, et le Niger a adopté des réserves à la Convention de l'ONU sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes concernant précisément l'égalité des droits à l'héritage. Même au Burkina Faso la discrimination des femmes dans l'accès à l'héritage est une pratique courante, bien que formellement interdite par la loi²¹.

Le droit de la propriété est un autre domaine qui manifeste des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, notamment en ce qui concerne la propriété foncière. Bien que les lois des trois pays sur la propriété foncière et les politiques agricoles prônent l'égalité des droits concernant l'accès à la terre, les pratiques au Sahel central découragent fortement la propriété foncière des femmes. À la limite, celles-ci sont censées travailler la terre qui leur serait octroyée par des hommes, mais avec peu d'espoir de l'acheter, même si elles en ont les moyens. Cela s'explique localement par la nécessité de préserver l'unité du patrimoine familial, qui se transmet par voie héréditaire masculine directe. Dans un milieu qui n'offre pas de véritable alternative aux activités agropastorales, cette pratique ne manque pas d'aggraver la vulnérabilité des femmes²².

Les entraves concernant l'accès à l'éducation pour les filles sont aussi pointées du doigt²³. Tous les pays sahéliens se sont dotés de mesures pour la promotion de l'accès et le maintien des filles à l'école. Mais cela se heurte souvent à la résistance des parents, spécialement en milieu rural, qui se méfient de la promiscuité des établissements scolaires et des dortoirs²⁴. Il est dès lors normal que les jeunes filles soient retirées de l'école dès la puberté, avant que les aléas des rencontres ou l'avancement de l'âge ne finissent par gâter les perspectives de mariage²⁵. Pour nombre de familles, en effet, le mariage continue de représenter l'horizon de réussite sociale idéal pour une jeune fille, et toute déviation de cette trajectoire risquerait d'entraîner d'une part la stigmatisation de la célibataire, et d'autre part un poids économique additionnel pour la famille de la jeune fille qui devrait continuer de subvenir à ses besoins²⁶. Même si les différences des taux d'accès à l'école primaire sont moins marquées, très rares sont les filles sahéliennes qui ont la possibilité de terminer le collège, spécialement dans les milieux ruraux du Liptako-Gourma.

19. Information confirmée par de nombreux entretiens et focus groups avec des experts et des ressortissants des régions concernées.

20. Gorman, Z. et G. Chauzal (2019), « Hand in hand: a study of insecurity and gender in Mali », *SIPRI Insights on Peace and Security*, n° 6/2019, Stockholm, décembre.

21. Entretien avec le responsable d'une ONG nationale, Ouagadougou.

22. Sur ce thème, voir entre autres : Oxfam (2014), « Food crisis, gender and resilience in the Sahel. Lessons from the 2012 crisis in Burkina Faso, Mali and Niger », *Oxfam Research Report*, Oxford, juin.

23. Entretiens avec des responsables d'organisations de droits humains et de droits des femmes, Bamako, Ouagadougou et Niamey. Information ultérieurement confirmée par de nombreux entretiens et focus groups avec des experts et des ressortissants des régions concernées.

24. Entretiens avec des spécialistes des droits humains et de la sécurité, Niamey et Ouagadougou.

25. D'après la Banque mondiale, l'abandon scolaire de jeunes filles en Afrique est influencé notamment par une série de facteurs, dont : la faiblesse des conditions économiques ; la présence de conflits ; la pratique du mariage précoce ; et les rigidités inhérentes au système scolaire des pays francophones. En présence de ces facteurs, que l'on retrouve abondamment dans les pays sahéliens, les filles de plus de 15 ans ont entre 11 % et 22 % de chances en moins que les garçons de poursuivre leur scolarisation. Voir : Inoue, K., E. di Gropello, Y. Taylor, et J. Gresham (2015), « Out-of-School Youth in Sub-Saharan Africa. A Policy Perspective », Banque mondiale, Washington D.C.

26. Voir : Arnaud, C. (2016), « Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion », *Notes techniques de l'AFD*, n° 15, Paris, mars ; Interpeace (2017), *Je marche avec les garçons. Trajectoires des jeunes vers la violence, miroir des dynamiques de genre à l'échelle de leur société ? Une analyse locale des rôles de genre et des pressions sociales en Côte d'Ivoire et au Mali*, Abidjan, novembre.

L'abandon scolaire précoce des jeunes filles est inextricablement lié au phénomène du mariage précoce. Le Niger est le premier pays du monde pour les mariages d'enfants, avec 76 % de filles mariées avant d'avoir atteint l'âge adulte. Ce phénomène est aussi très répandu dans l'ensemble de la région où, par conséquent, le nombre d'enfants par femme est le plus élevé au monde²⁷. En milieu rural, les filles sont généralement mariées à 12-14 ans, à savoir dès l'âge de la puberté. Parfois elles sont promises en épouses depuis la petite enfance, typiquement à un cousin, un voisin, ou un membre de l'entourage familial²⁸. Dans un contexte où le patriarcat et le droit d'aînesse empreignent les hiérarchies sociales, notamment au Liptako-Gourma, le pouvoir des filles d'influencer une prise de décision qui va conditionner toute leur vie est minime. Les témoignages abondent en ce sens. D'après les personnes rencontrées pour cette étude, « ce sont les parents qui décident du mariage des jeunes filles²⁹ », voire plus précisément « ce sont les hommes de la famille qui décident du mariage³⁰ », ce qui conduit à constater que « les parents imposent [à la fille] le mariage d'une personne qu'elle n'aime pas par alliance entre les familles³¹ », parfois « sans même que le couple ne soit au courant. C'est une pratique en brousse³² ». Dès lors, les mariages précoces se configurent comme de véritables mariages forcés. Cependant, certains observateurs estiment que ces normes sont de plus en plus en décalage avec les pratiques des jeunes, aussi bien hommes que femmes, qui s'accommodent mal des mariages arrangés, notamment dans les milieux lettrés et urbains³³.

Toutefois, l'autorité parentale n'est pas la seule contrainte qui limite la liberté de mariage. La société peule étant très hiérarchisée, des interdits sociaux rigides découragent le mariage intercaste afin d'assurer que la reproduction sociale se conforme à l'ordre établi. En outre, le paiement de la dot peut représenter une barrière financière considérable. D'après une norme coutumière solidement ancrée, le prétendant doit être en mesure de montrer son autonomie financière afin de s'assurer la faveur de la future belle-famille (à qui généralement la dot est versée). Autrefois symbolique, le montant de la dot a été progressivement revu à la hausse du fait du changement des mœurs et de la compétition. Il peut maintenant facilement atteindre des chiffres considérables : 300-400 000 FCFA au Mali et au Burkina, et jusqu'à un million au Niger³⁴. Il s'agit de sommes qui peuvent dépasser le revenu annuel d'un jeune Sahélien et qui, d'après de nombreuses sources, peuvent représenter un écueil majeur à l'union de deux jeunes³⁵. Alors que la migration ou les activités criminelles offrent aux jeunes des opportunités tentantes pour rassembler rapidement les moyens de se marier³⁶, ce sont plutôt des hommes plus âgés qui peuvent mobiliser les ressources requises pour obtenir la main des filles les plus jeunes et les plus prisées. Cette structure d'incitation finit donc par favoriser les mariages entre hommes riches d'âge mûr et jeunes filles qui sont prises souvent en deuxième ou troisième épouse. L'intérêt des hommes adultes l'emporte alors sur l'entente du couple, renforçant le déséquilibre de pouvoir dans les rapports de genre au sein même du foyer. D'ailleurs, l'investissement conséquent que le paiement de la dot représente façonne les attentes réciproques des mariés et concourt à la réification de la femme au sein du couple : « Ton mari, c'est comme si c'était ton propriétaire³⁷. »

27. Source : <https://data.unicef.org>.

28. Information confirmée dans différents entretiens avec des membres de la société civile des régions du Sahel central.

29. Focus group et entretiens, Arbinda.

30. Entretien avec un responsable religieux, Gorgadji.

31. Focus group, Siniré.

32. Focus group, Torodi. Point de vue similaire exprimé en entretien par un responsable religieux d'Arbinda.

33. Opinion réitérée dans de nombreux entretiens et focus groups avec des hommes et des femmes des régions concernées.

34. Information confirmée par de nombreux entretiens et focus groups avec des experts et des ressortissants des régions concernées.

35. Information confirmée par de nombreux entretiens et focus groups avec des experts et des ressortissants des régions concernées.

36. Focus group, Siniré.

37. Entretien avec une experte malienne des questions de genre, Bamako.

Ces considérations suggèrent que les violences conjugales et domestiques sont extrêmement répandues au Sahel, y compris dans les régions du Liptako-Gourma. De nombreux observateurs estiment qu'il s'agit de l'expression la plus fréquente parmi les violences basées sur le genre constatées dans les pays sahéliens³⁸. Les violences domestiques et conjugales sont multifformes. Elles comprennent typiquement les violences psychologiques, comme la menace d'agression et de répudiation ; les violences morales, telles que la dépréciation systématique ; et aussi les violences physiques, dont les bastonnades, les coups et les viols, allant parfois jusqu'au meurtre. Malgré leur large présence, les violences conjugales et domestiques demeurent très difficiles à quantifier et à documenter, car elles font l'objet d'attitudes sociales qui, bien qu'opposées, concourent à les effacer du débat public, à savoir : le tabou et la normalisation. D'après les organisations qui travaillent sur le genre dans les pays de la région : « Frapper sa femme est une pratique normale, que tout le monde accepte, même les parents de la mariée³⁹ » ; « Le viol des femmes subordonnées, telles que les travailleuses domestiques, les mineures, les esclaves, mais aussi les propres épouses, est enraciné dans les mœurs⁴⁰ » ; « Le viol domestique est un concept qui est mal compris, puisque l'on considère que le mariage sous-entend la soumission complète de la femme, sans besoin de consentement supplémentaire⁴¹ » ; « Chez nous le viol au niveau du foyer est le quotidien, à un tel niveau qu'on n'appelle plus ça du viol. Si tu sors dire que ton mari t'a violée, la population va te lyncher : "tu fais quoi dans sa maison sinon"⁴² ». Ces considérations contribuent à expliquer pourquoi le Mali et le Niger peinent à se doter d'une loi qui criminalise la violence domestique et conjugale. En revanche, le Burkina a adopté une telle loi pendant la transition en 2015, mais la mise en œuvre se heurte à de nombreuses résistances.

2.2 Rôles coutumiers et attentes sociales chez les Peuls du Sahel central

2.2.1 Le modèle masculin

Dans les milieux peuls du Sahel central, un modèle idéal de masculinité façonne les attentes et les normes sociales aussi bien des hommes que des femmes, exerçant une forte pression sur les hommes pour qu'ils s'y conforment. Le « vrai homme » est essentiellement défini par la capacité à remplir trois rôles complémentaires qui articulent le modèle de masculinité : le chef de famille, le pourvoyeur et le protecteur. Il convient de remarquer à ce propos que les idéaux et rapports de genre résonnent avec d'autres critères de hiérarchisation sociale. En particulier, le modèle masculin s'articule aussi en fonction des paramètres de noblesse et d'aïnesse qui contribuent à la forte polarisation des communautés peules du Sahel central.

38. Entretiens avec des ONG, des OSC et des expert(e)s travaillant sur le genre, menés à Bamako, Ouagadougou et Niamey. Certains répondants ont aussi mentionné l'importance des mutilations génitales féminines. Toutefois, ces pratiques semblent aujourd'hui en recul à l'échelle régionale et elles ne seraient pas plus localisées que dans certaines poches éloignées du Liptako-Gourma, comme dans le sud-ouest du Burkina Faso et les régions de Kayes et Sikasso au Mali. Au Niger, en revanche, le taux de prévalence est minime.

39. Entretien avec une experte malienne des questions de genre, Bamako.

40. Entretien avec un expert malien des droits humains, Bamako.

41. Entretien avec un expert nigérien des droits humains, Niamey.

42. Entretien avec une experte burkinabè des questions de genre, Ouagadougou.

Le chef de famille est le fondateur d'un foyer. Cela ressort clairement des focus groups menés aussi bien avec des hommes qu'avec des femmes : « Un homme de valeur doit avant tout fonder une famille⁴³ » ; « Un vrai homme est celui qui est marié, a une femme et des enfants⁴⁴ ». Ce qui définit le rôle du chef de famille, c'est qu'il n'est plus dépendant de ses parents, mais a ses dépendances, femmes et enfants, dont le nombre est une marque de prestige. Dès lors, cet attribut du modèle masculin marque une césure avec la jeunesse, repoussée dans la puérité, et tend au contraire à renforcer les hiérarchisations attribuables aux idéaux de noblesse et d'aïnesse qui convergent dans la valorisation de la figure du patriarche. Le chef de famille doit en particulier faire montre d'autorité et de responsabilité sur les personnes qui dépendent de lui. Ainsi, alors que la femme doit s'occuper concrètement de l'éducation des enfants, c'est le chef de famille qui est le responsable en dernier ressort de la conduite morale des enfants aussi bien que des femmes. Ce faisant, la femme demeure une figure infantilisée, dont les parents sont remplacés par le mari. C'est au chef de famille qu'incombe la tâche d'apprendre et de faire respecter aux femmes et aux enfants les normes sociales et religieuses pour éviter « la débauche », la dégénérescence et la corruption des mœurs. L'homme qui ne parviendrait pas à discipliner sa femme « n'est pas un vrai homme⁴⁵ », « c'est un vaurien, tout au plus semblable à un drogué⁴⁶ ». En même temps, l'obéissance inconditionnelle que les jeunes hommes doivent traditionnellement aux aînés de la famille — père, grand-père, oncles, frères — ne manque pas de susciter des tensions croissantes en raison du décalage avec l'idéal moderne d'émancipation individuelle.



Un gardien de troupeau
peut s'occuper de son
bétail, Mali.
PHOTO : © MAURICIO
ABREU/ALAMY

43. Focus group (hommes), Gorgadji.

44. Focus group (femmes), Arbinda. Les entretiens et focus groups à travers la région reflètent un point de vue similaire.

45. Focus group (hommes), Abala.

46. Focus group (hommes), Gorgadji.

La valeur d'un homme se mesure aussi dans sa capacité à subvenir aux nécessités matérielles de sa famille, notamment en termes d'alimentation, d'habillement et de logement⁴⁷. Cela n'implique pas forcément que l'expression de la masculinité avance proportionnellement à l'ostentation de la richesse et du luxe. Dans l'idéal, un homme qui a réussi, ou un homme de valeur, ne doit pas nécessairement être riche. Cependant, a contrario, on estime que le manque de moyens de subsistance porte atteinte à la dignité et à l'intégrité d'un homme. L'état de nécessité est en effet attribué moins à des circonstances défavorables qu'à une sorte de décadence morale : « Le chômeur est vu comme un vaurien, qui ne donne aucune satisfaction à sa famille⁴⁸. » La masculinité peine dès lors à s'exprimer dans des conditions d'indigence : de nombreux focus groups attestent de la perception répandue selon laquelle la précarité sociale menace la dignité des hommes⁴⁹, et que par exemple « le fait d'être déplacé entraîne une perte de dignité pour les hommes, car ils sont obligés de mendier pour manger⁵⁰ ». D'après ces constats, il ne serait pas absurde de faire l'hypothèse que pour certains Peuls du Sahel central, être djihadiste peut être moins stigmatisant qu'être chômeur. Il est intéressant de remarquer que le même jugement de valeur n'est pas porté sur les femmes, dont l'état d'aisance ou d'indigence est considéré comme un reflet des conditions de l'homme. Ainsi, dans certains milieux, l'idéal masculin s'exprime aussi dans la capacité de l'homme à garder sa femme à l'abri de la pénible nécessité du travail. C'est une vision que certaines femmes semblent partager aussi : « L'homme doit sortir chercher de quoi s'occuper pour sa famille et laisser sa femme à la maison⁵¹. » Cela résonne avec le modèle de réussite sociale de l'élite aristocratique peule, selon lequel la disponibilité de moyens chez l'homme permet à la femme d'être traitée comme une reine. L'idéal de masculinité reflète dès lors les idéaux hégémoniques de la société peule, ce qui ne manque pas d'engendrer des frustrations dans les milieux moins aisés, dont les barrières sociales entravent la possibilité de s'afficher comme « un vrai homme ».

Les standards sociaux de la masculinité se définissent aussi par la promptitude des hommes à assurer la protection de leurs proches, sans montrer ni peur ni hésitation ou sans reculer face aux dangers : « Un homme, c'est celui qui protège et qui n'a pas peur du danger. Ceux qui le font remplissent pleinement leur rôle⁵². » Dans ce cadre, il convient de rappeler que la valorisation des capacités martiales chez les hommes résonne encore une fois avec l'éthique aristocratique et peut être interprétée comme un signe de noblesse au sein des populations du Sahel central : « À l'époque de la Dina, [porter une arme] c'était un signe de respect et de considération⁵³. » Le même concept s'exprime aussi par opposition dialectique avec le modèle stéréotypé de féminité : « Tout le monde est en train de fuir. Je crois que le fait de fuir est aussi le signe de la lâcheté : les hommes aujourd'hui sont devenus des femmes⁵⁴. » Autrement dit, la valorisation de certains attributs de la masculinité finit aussi par définir les femmes par opposition dialectique aux idéaux non seulement d'âinesse, comme susdécrits, mais aussi de noblesse. Ce qui se répercute dans la hiérarchisation sociale.

47. Information confirmée par de nombreux entretiens et focus groups dans toutes les régions concernées.

48. Entretien avec le responsable d'une ONG malienne, Bamako.

49. Focus group (hommes), Torodi, et focus group (femmes), Gorgadji.

50. Focus group (hommes), Siniré.

51. Focus group (femmes), Siniré. Cependant, il n'est pas acquis que ce point de vue soit véritablement partagé dans l'ensemble de la région ; sa portée doit donc être nuancée.

52. Entretien avec un responsable d'ONG burkinabè, un expert en radicalisation et un ressortissant de la région du Sahel, Ouagadougou.

53. Focus group (hommes), Sampara.

54. Entretien avec un chef coutumier, Arbinda. Il convient en revanche de remarquer que les hommes de la région intervenus en focus group — aussi bien à Arbinda qu'à Gorgadji — semblent exprimer un sentiment de tiraillement face à l'option de la fuite et du déplacement, qu'ils décrivent comme une nécessité face aux dangers grandissants, mais aussi comme une menace à leur dignité d'hommes, surtout lorsqu'il s'agit d'abandonner les femmes au village.

Le recours aux armes est considéré comme particulièrement légitime lorsqu'il s'agit de défendre sa communauté et sa famille : « Ceux qui refusent de combattre pour protéger la communauté ne doivent pas être considérés comme des hommes : ce sont des lâches⁵⁵. » Cela implique tout particulièrement un devoir de protection à l'égard des femmes, dont la vulnérabilité et la passivité ne sont pas remises en question. Ce sentiment semble partagé aussi bien par des hommes que par des femmes. Même les plus réticents à justifier le recours à la violence admettent la légitimité de la vengeance armée lorsqu'il s'agit de venger des torts ou des humiliations majeures — tels que les arrestations arbitraires, viols, enlèvements ou meurtres — subis par une femme proche⁵⁶. En ce sens, les hommes qui se montrent courageux en s'érigeant en protecteurs de leur communauté — et des femmes notamment — peuvent devenir des modèles de masculinité et de noblesse qui suscitent l'admiration aussi bien des femmes que des hommes : « Les hommes qui ont pris les armes sont considérés comme des braves et sont valeureux. Ils ont beaucoup de succès avec les femmes. Il y a un village dans lequel les femmes chantent leurs louanges⁵⁷. » Au Mali, le devoir des hommes de protéger la communauté est ultérieurement légitimé par des arguments religieux, qui deviennent plus audibles probablement en raison du contexte spécifique de la collecte des données : « Nous [les femmes] les considérons [ceux qui ont pris les armes] comme de bonnes personnes, surtout si c'est pour combattre au nom de la religion. Ce sont des hommes qui ont la foi et qui défendent la religion⁵⁸. »

À ce propos, il convient de remarquer que de nombreuses communautés pointent du doigt le devoir de protection face aux exactions qui auraient été perpétrées notamment par les forces de défense et de sécurité des pays respectifs, ainsi que par les milices d'autodéfense⁵⁹. Ces actes auraient humilié tout particulièrement les hommes, les montrant incapables de remplir leur devoir de protection. Ils auraient tout autant attisé un fort sentiment de vengeance que les groupes extrémistes violents auraient habilement manipulé dans leurs stratégies de recrutement. D'après un observateur local : « Les FDS ont été perçues pendant longtemps comme étant des ennemis... Quand les jeunes entendent que ces gens [FDS] qui se croient si forts, ce sont eux qui fuient, les gens ont envie de rejoindre cette dynamique⁶⁰. »

2.2.2 Le modèle féminin

Chez les Peuls du Sahel central, la femme doit se conformer à un ordre social traditionnel prescrivant l'obéissance et la modestie. Une femme respectable est celle qui se montre capable de se dominer pour remplir ses obligations avec dévouement et discipline. Les modèles qui lui sont offerts pendant son éducation visent à lui donner les outils pour y parvenir. Dès lors, pour une femme peule du Liptako-Gourma, la soumission aux hommes — le père d'abord et le mari ensuite — pourrait représenter moins

55. Focus group (hommes), Gorgadji.

56. Focus groups (hommes et femmes) Abala, Torodi, Arbinda ; entretiens, Siniré, Bamako, Ouagadougou. Les mini-sondages reflètent cependant des avis plus diversifiés. Alors qu'au Niger la majorité des répondants trouvent qu'il est légitime pour un homme d'avoir recours à la violence pour venger un tort à l'honneur d'une femme proche (femme, fille, mère), les répondants maliens et burkinabè semblent beaucoup moins d'accord avec ce constat. Dans le cas du Mali, cette divergence est expliquée par les répondants aux focus groups par le devoir religieux de s'abstenir de la vengeance et de déléguer le règlement des comptes aux autorités si celles-ci appliquent la charia.

57. Focus group (hommes), Sampara.

58. Focus group (femmes) Siniré. Des propos similaires sont ressortis des autres focus groups menés au Mali.

59. Focus groups (hommes) Abala, Arbinda ; entretiens Ouagadougou, Bamako. Ce constat fait écho aux observations d'autres rapports. Voir notamment : International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central*, Londres, juin.

60. Entretien avec le responsable d'une ONG burkinabè, un expert en radicalisation et un ressortissant de la région du Sahel, Ouagadougou.

le signe d'une oppression que d'une réussite. Cet état de fait est peut-être remis en question dans les milieux urbains et lettrés, mais il est largement normalisé dans les milieux ruraux. Dans l'ordre social en vigueur au Sahel central, on a du mal à reconnaître aux femmes un véritable pouvoir d'action et de prise de décision. Les femmes sont plutôt valorisées pour leur capacité à soutenir et à suivre ceux qui sont censés détenir un tel pouvoir, à savoir les hommes. La responsabilité des hommes envers les femmes va donc de pair avec le devoir d'obéissance des femmes envers les hommes : d'abord le père, ensuite le mari. Les expressions employées localement reflètent cette image de la femme comme objet d'un « dressage » perpétuel visant une infériorité docile : « On dit chez nous que la femme est un grand enfant⁶¹ » ; « La femme est comme une pouliche, ou une jument, et il faut prendre soin d'elle⁶² » ; « Le mot peut *rimaybé* pour dire "esclave" peut désigner aussi une femme en général⁶³ ». Concrètement, le devoir d'obéissance de la femme s'articule à tous les niveaux : « La femme doit consulter toujours son mari avant de prendre toute décision. En plus, elle doit être fidèle, soumise et respectueuse⁶⁴ » ; « La femme doit écouter son mari, c'est-à-dire faire ce qu'il désire⁶⁵ » ; « La femme doit s'asseoir, se taire, respecter sa parole [de son mari] et ses ordres⁶⁶ » ; « Elle doit lui obéir, faire ce qu'il demande et ne pas faire ce qu'il dit de ne pas faire. Quand on décide de cohabiter, on décide de tout supporter⁶⁷ ». Un argument religieux est d'ailleurs souvent mis en avant pour légitimer le devoir d'obéissance de la femme vis-à-vis du mari : « Les femmes doivent faire ce que Dieu a dit : elles doivent se soumettre aux obligations divines et se soumettre à leur mari⁶⁸. » Tout au plus, la femme doit conseiller son mari. Mais les choix ultimes de ce dernier, quels qu'ils soient, la concernent comme si c'était les siens : « Selon les coutumes, une femme n'a pas de religion, elle doit suivre la religion de son mari⁶⁹ » ; « La femme doit obéir à son mari même si elle pense que les décisions de ce dernier sont de mauvaises décisions⁷⁰. »

D'après les perceptions locales, aussi bien des hommes que des femmes, la place de la femme dans les sociétés du Sahel central est au foyer. Cela résonne d'ailleurs avec l'éthique élitaine des femmes nobles transmise dans la tradition peule⁷¹. Les tâches ménagères sont donc inscrites dans le modèle de féminité et font partie des activités qui conviennent à une femme respectable. Parmi celles-ci on retrouve « piler, faire le ménage dans la maison, faire la lessive⁷² » ; « cuisiner à la maison, aller puiser de l'eau, aller chercher du bois pour le foyer, balayer la cour, faire du thé auprès de son mari, prendre soin de la maison⁷³ » ainsi que veiller à l'éducation des enfants. Cependant, alors que les travaux ménagers sont considérés comme valorisants, les travaux en dehors du foyer peuvent être vus comme pénibles et inappropriés pour les femmes. Cela ressort de façon particulièrement flagrante chez les répondant(e)s nigériens, qui n'hésitent pas à désigner les travaux champêtres et physiques comme une « corvée⁷⁴ », à savoir une obligation abaissante et ingrate, dont devraient s'occuper uniquement les hommes. Ce n'est qu'en cas d'extrême nécessité que des exceptions peuvent être tolérées, par exemple en cas d'absence, de

61. Entretien avec un expert des droits humains, Niamey.

62. Entretien avec une autorité traditionnelle, Arbinda.

63. Entretien avec une responsable peule d'ONG, Bamako.

64. Focus group (hommes), Gorgadji.

65. Focus group (hommes), Arbinda.

66. Focus group (femmes), Sampara.

67. Focus group (femmes), Sinié.

68. De tels propos sont fréquemment ressortis dans les échanges avec tous les responsables religieux de la région.

69. Focus group (femmes), Gorgadji.

70. Entretien avec un responsable communautaire, Gorgadji.

71. Entretien avec une aristocrate peule, Bamako.

72. Entretien avec une femme leader, Gorgadji.

73. Focus group (femmes) et entretiens, Arbinda.

74. Focus groups (hommes et femmes), Torodi et Abala.

maladie ou de décès du mari. Pourtant, le dénuement extrême de nombre de foyers au Sahel central oblige bien souvent les femmes des milieux plus démunis à coopérer à la subsistance du foyer par toutes sortes d'activités génératrices de revenus. Celles-ci relèvent moins d'une volonté d'émancipation que d'une volonté de s'acquitter de ses obligations sociales envers le mari et les enfants. Sur le fond, néanmoins, le travail rémunéré des femmes est toujours susceptible d'entraîner des tensions avec le modèle de féminité tout aussi idéal qu'élitaire qui empreigne la culture peule au Sahel central.

En dehors du foyer, on exerce une forte pression sociale sur les femmes pour qu'elles fassent preuve de modestie et de pudeur. Cela se manifeste notamment dans les normes concernant l'habillement et l'accompagnement : « Une femme n'a pas le droit de faire apparaître certaines parties de son corps et de rester parmi des hommes, surtout quand son mari ne se trouve pas dans ce lieu⁷⁵. » Une femme respectable ne devrait pas se promener en compagnie d'un homme qui n'est pas son tuteur, à savoir un membre de sa famille ou son conjoint. Le port du voile est désormais considéré comme obligatoire, même si des questions se posent concernant l'origine de cette pratique qui est fortement encouragée par les différents responsables religieux, mais dont l'ancrage dans la tradition n'est pas unanimement reconnu. Une querelle existe quant aux modalités concrètes de s'acquitter de cette obligation, même si en principe, d'après différents répondants tant hommes que femmes, le voile intégral semble préférable. Le voile intégral est considéré comme un signe de modestie et de religiosité, mais aussi de statut social, car seules les femmes pouvant se permettre de ne pas travailler peuvent concrètement le porter sans encombre (dès lors reproduisant une fois de plus les hiérarchies sociales dans les normes liées au genre). En revanche, les coutumes populaires et la religiosité soufie traditionnelle font preuve de souplesse concernant les canons de modestie admissibles. Les opinions divergent par rapport à la question de savoir si une telle souplesse doit s'interpréter comme une regrettable dégénération des mœurs, ou alors comme une preuve de pragmatisme et de modernisation.

75. Entretien avec un responsable religieux soufi, Arbinda.



3. Les rapports de genre comme cibles des groupes extrémistes violents

Dans la construction des ordres politiques, l'assujettissement des femmes à des normes et rapports de force nouveaux a souvent représenté un enjeu crucial, aussi bien symbolique que concret. La mythologie fondatrice de l'Occident abonde d'exemples en ce sens, à partir de la guerre de Troie et de l'enlèvement des Sabines.

L'Afrique et le Sahel ne font pas exception. À travers le continent, l'enlèvement et le remariage des femmes des vaincus par les vainqueurs a été une pratique courante des dynamiques de conflit, mais aussi d'intégration, d'alliance et de reconstruction⁷⁶. Cela est tout aussi clairement attesté dans l'histoire du Sahel, où la fin de l'empire des Askias en 1591 a été scellée par les politiques matrimoniales des conquérants marocains qui ont épousé les femmes songhaïs pour s'implanter dans la région et fonder leur pouvoir politique. À une époque plus récente, la fin (provisoire) du conflit intertribal issu de la rébellion touarègue des années 1990 au Mali a été marquée par le remariage de la femme du commandant rebelle Elhadj Gamou à son rival Iyad Ag Ghali (qui est aujourd'hui le leader du GSIM), en guise d'indemnité ou butin de guerre consacrant les nouveaux rapports de pouvoir⁷⁷. De même, les politiques matrimoniales font sans doute partie du répertoire des stratégies d'implantation des groupes extrémistes violents dans la région. Suivant l'exemple du leader algérien d'Al-Qaeda Mokhtar Belmokhtar, qui avait obtenu l'appui de certaines tribus arabes maliennes en se mariant localement⁷⁸, d'autres dirigeants des groupes extrémistes violents du Sahel central auraient pris des femmes issues des tribus présentes dans leur zone d'implantation respective. D'après différentes sources, ce serait notamment le cas d'Amadou Kouffa, leader de la Katiba Macina affiliée au GSIM, et d'Abu Walid Saharawi, leader de l'EIGS⁷⁹.

Il est dès lors peu surprenant que les groupes extrémistes violents sévissant au Sahel central semblent attacher une si grande importance au contrôle des femmes. La maîtrise de celles-ci se manifeste par la revendication d'un pouvoir de vie et de mort, mais aussi par l'encadrement du quotidien à travers la réglementation minutieuse des comportements. La reconfiguration des rapports et des normes régissant les mariages en fait partie. L'assujettissement des femmes participe dès lors d'une stratégie de projection d'une « gouvernance de l'ombre » en tant que marque visible d'un nouvel ordre en cours d'établissement sur des territoires contestés⁸⁰. Malgré les exemples de brutalité rapportés dans la presse, cet ordre émergent n'est pas entièrement rejeté par les populations locales, y compris par les femmes. Ce constat invite à analyser en profondeur la façon dont la « gouvernance djihadiste⁸¹ », à savoir les formes de réglementation mises en place par les groupes extrémistes violents dans les zones sous leur influence, peut résonner avec les ambitions et préoccupations des communautés du Sahel central. Ce chapitre s'attelle précisément à présenter une telle analyse, à l'heure où les femmes semblent être les cibles privilégiées des actes de violence, mais aussi de gouvernance des groupes extrémistes violents.

76. Possémé-Rageau, G. (2013), *Alliance stratégique. La part des femmes dans l'implantation des djihadistes au Mali*, étude du Centre pour le dialogue humanitaire (HD).

77. Lecocq, B. (2010), *Disputed desert. Decolonization, competing nationalisms and Tuareg rebellions in Mali*, Brill, Leyde.

78. Ould Salem, L. (2014), *Le Ben Laden du Sahara. Sur les traces du jihadiste Mokhtar Belmokhtar*, La Martinière, Paris.

79. Entretiens avec des spécialistes et des ressortissants des régions de Mopti et de Tillabéry, menés à Bamako et à Niamey. Renforçant cette même thèse, l'une des femmes de Kouffa serait d'ailleurs l'ancienne femme d'un chef de village hostile à Kouffa, que Kouffa aurait fait tuer pour ensuite épouser sa femme.

80. Rupesinghe N. et Y. Diall (2019), « Women and the Katiba Macina in Central Mali », *NUPI Policy Brief*, n° 13/2019, Oslo, septembre. Sur le concept de « gouvernance de l'ombre » en Afrique, voir : Reno, W. (1995), *Corruption and State Politics in Sierra Leone*, Cambridge University Press, Cambridge.

81. Sur le concept de « gouvernance djihadiste », voir : Lia, B. (2015), « Understanding Jihadi Proto-States », *Perspectives on Terrorism*, n° 9(4).

3.1 Cibles de violence

3.1.1 Agressions

Les hommes, beaucoup plus que les femmes, semblent être les cibles principales des agressions perpétrées par les différents acteurs armés dans l'ensemble du Sahel, y compris de la part des groupes extrémistes violents. Les femmes dans la région seraient plutôt des victimes indirectes qui, en règle générale, ne feraient pas l'objet d'une campagne systématique d'agression militaire ou de violence armée. Tel est l'avis concordant de la très grande majorité des acteurs, tant hommes que femmes, rencontrés pour cette étude.

Dès lors, les femmes semblent dans l'ensemble partager les mêmes perceptions sécuritaires des hommes et de leurs communautés. À ce propos les communautés expriment dans l'ensemble une préoccupation particulière quant à la menace posée par les milices d'autodéfense ou à base ethnique, dont les Donzo au Mali, les Koglwéogo au Burkina Faso, et les Touaregs au Niger⁸². Comme l'exprime clairement un notable burkinabè : « Pour nous, la menace principale, ce sont les groupes d'autodéfense. Notre grande peur, ce sont ces groupes koglwéogo. Les gens de la brousse, eux, ils ne tuent que les collaborateurs des FDS. Les FDS tuent ceux qu'ils soupçonnent d'être avec les gens de la brousse. Les groupes d'autodéfense koglwéogo, par contre, tuent tout le monde⁸³ ». De même au Mali on entend que « c'est le conflit communautaire qui menace la sécurité du village. On a peur des Donzo qui s'attaquent aux villages peuls. S'ils attaquent, les femmes sont tuées et elles sont violées⁸⁴ ». Il est intéressant de remarquer que les FDS en tant que telles sont quelquefois pointées du doigt par les communautés, mais elles peuvent surtout être accusées de manque d'impartialité ou d'ethnocentrisme en raison de leur tolérance ou complicité présumée avec les milices d'autodéfense : « Aujourd'hui les principales menaces à la sécurité du village ou de la communauté viennent des bandits et des groupes de chasseurs donzo. [...] Les forces de sécurité maliennes aussi menacent la sécurité de la communauté parce qu'elles pensent que "Peul" est égal aux gens de la brousse⁸⁵ » ; « Les Peuls accusés [par les FDS] sont innocents. Le régime en place a fait beaucoup de réalisations pour les autres groupes, mais les Peuls n'en ont pas bénéficié⁸⁶ ».

Lorsque l'on se concentre sur la victimisation des femmes en particulier, les mini-sondages villageois tendent à refléter les mêmes perceptions. Parmi les principales sources de violence et d'agression à l'égard des femmes, les milices d'autodéfense sont prépondérantes au Mali et au Niger. Elles occupent également une place importante au Burkina Faso, bien que derrière les groupes extrémistes violents. Ces derniers par contre n'auraient qu'un rôle très marginal au Mali et au Niger. En cohérence avec ces résultats, la grande majorité des répondants — aussi bien hommes que femmes — au Mali et au Niger estime que les groupes extrémistes violents contribuent à la protection de la sécurité et de la dignité des femmes, alors que les perceptions des répondants du Burkina Faso vont dans un sens radicalement opposé.

82. Information confirmée dans de nombreux entretiens et focus groups à travers la région.

83. Entretien avec un responsable communautaire, Arbinda.

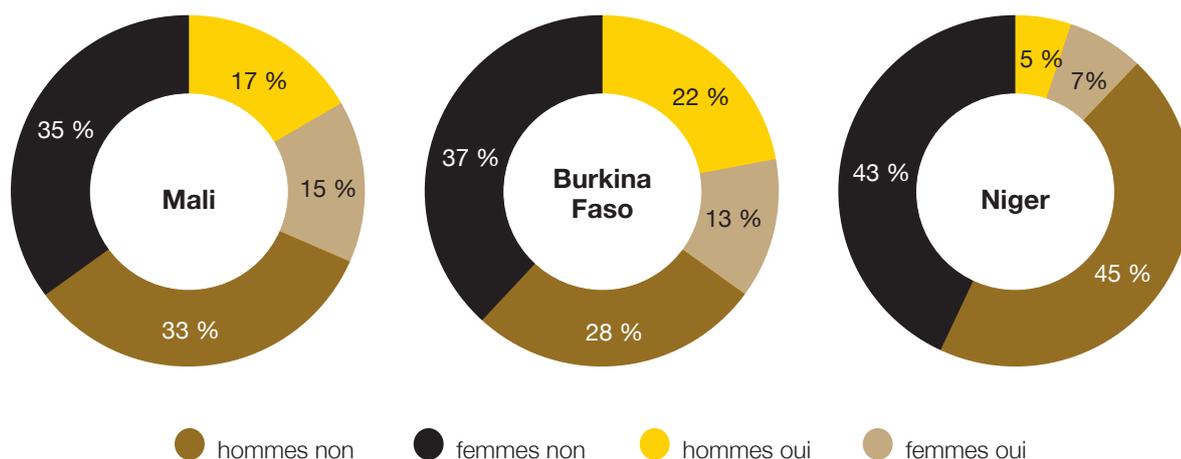
84. Entretien avec une femme notable, région de Mopti.

85. Entretien avec un notable, Sampara.

86. Focus group (hommes), Abala.

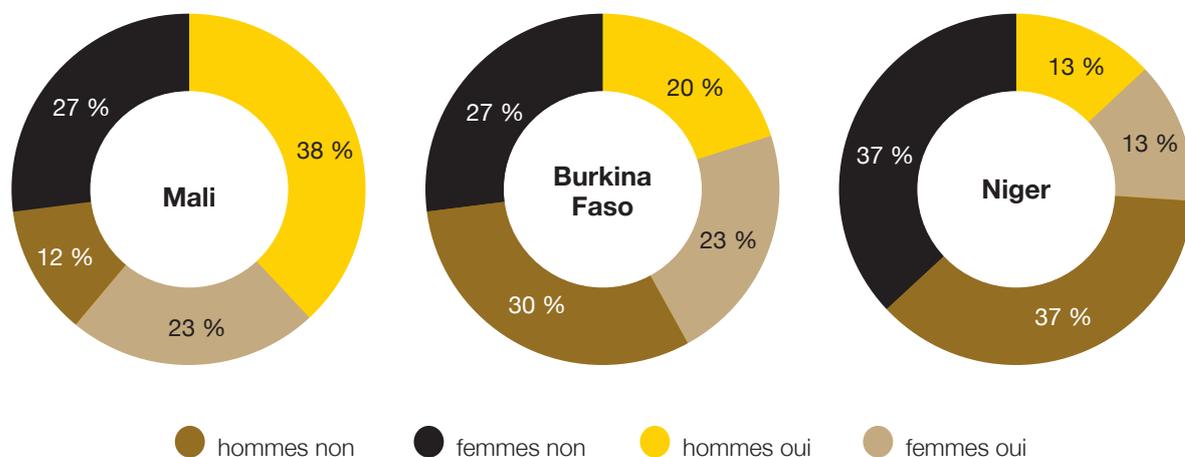
La divergence de perceptions au Burkina Faso peut s'expliquer par la mémoire d'exactions récentes ayant spécifiquement ciblé les femmes, dont on ne fait pas mention dans les autres pays. Les groupes extrémistes violents sont cités parmi les auteurs présumés, au même titre que les milices d'autodéfense koglwéogo⁸⁷. L'attaque survenue le 24 décembre 2019 dans le village d'Arbinda en offre une illustration éloquente : suite à l'attaque ratée contre un camp militaire de la part de djihadistes présumés, les assaillants s'en sont pris aux populations civiles et ont sommairement exécuté 35 villageois, dont 31 femmes⁸⁸. Même s'il n'a pas de relations avec les perceptions ci-dessus évoquées, car s'étant produit après la phase de collecte de données, cet évènement corrobore l'impression de la spécificité du cas burkinabè dans le cadre des conflits au Sahel central. Suivant des théories politologiques consolidées⁸⁹, on pourrait dès lors avancer l'hypothèse que la violence contre les civils, y compris les femmes, est inversement proportionnelle au contrôle exercé par les acteurs armés sur un territoire. Dans un territoire contesté comme celui du Sahel burkinabè, la victimisation des civils semble faire partie d'une stratégie délibérée d'intimidation visant une implantation progressive. En revanche, dans le Macina malien — et peut-être aussi dans le nord de la région de Tillabéry — le contrôle considérable qu'exercent les groupes extrémistes violents réduit la nécessité et le bien-fondé de ces exactions. Le moindre degré de coordination, d'encadrement et de cohérence interne des groupes extrémistes violents actifs au Sahel burkinabè par rapport aux autres régions étudiées peut aussi contribuer à expliquer le recours moins restreint à la violence, y compris contre les populations civiles. Au contraire, la convergence des dynamiques observées dans les régions de Mopti et de Tillabéry, où sont pourtant actifs deux groupes extrémistes violents différents tels que — respectivement — le GSIM et l'EIGS, semble contredire l'hypothèse que les modalités divergentes dans l'emploi de la violence reflètent des clivages identitaires ou des préférences idéologiques.

Résultats mini-sondage 1 : Certains acteurs armés étatiques s'adonnent-ils aux violences (viol, harcèlement) envers les femmes ?

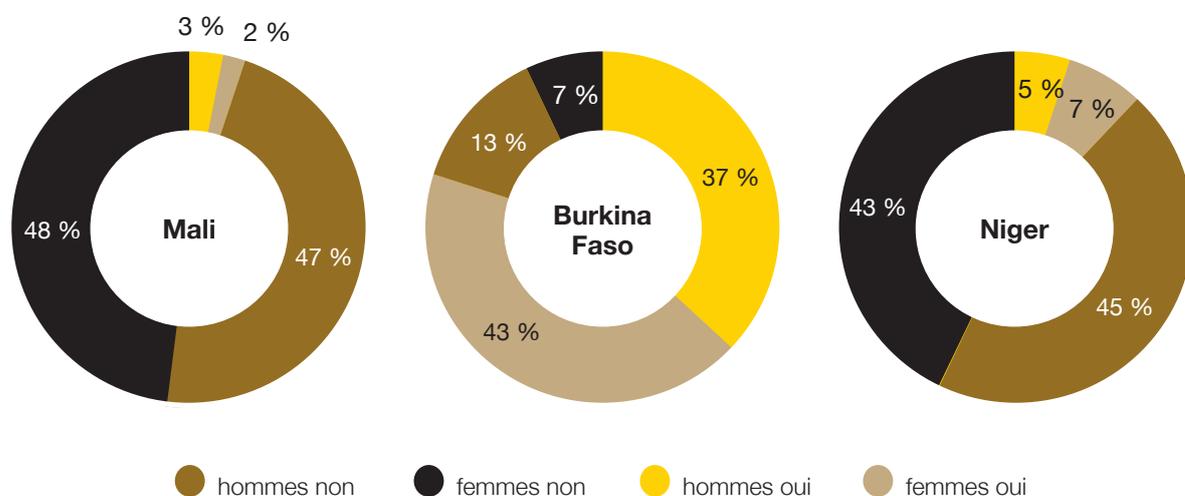


87. Focus group (femmes), Gorgadji et entretiens avec des notables du village, Arbinda.
 88. Certains observateurs ont remis en question ce récit officiel de l'attaque d'Arbinda et pointent plutôt du doigt les forces de défense et de sécurité burkinabè qui se seraient adonnées à des représailles intimidatrices sur la population accusée de complicité avec les groupes extrémistes. Cette reconstitution manque pourtant de confirmation convaincante et demeure à l'état hypothétique.
 89. Kalyvas, S. (2006), *The logic of violence in civil wars*, Yale University Press, Connecticut.

Résultats mini-sondage 2 : Certains acteurs armés à base ethnique (groupes signataires, autodéfense, chasseurs, milices, etc.) s'adonnent-ils aux violences (viol, harcèlement) envers les femmes ?



Résultats mini-sondage 3 : Certains acteurs armés extrémistes violents s'adonnent-ils aux violences (viol, harcèlement) envers les femmes ?



3.1.2 Victimisation indirecte

Bien que les femmes ne soient pas considérées comme les cibles désignées des actions meurtrières des différents groupes armés, elles peuvent néanmoins devenir leurs principales victimes indirectes. Beaucoup d'hommes auraient en effet abandonné les villages du Liptako-Gourma, soit pour rejoindre les rangs des groupes armés, soit plus souvent pour se cacher par crainte des représailles croisées des groupes extrémistes violents et des FDS. Dans la précipitation de la fuite, les femmes et les enfants — que l'on croit moins exposés à ces mêmes menaces — sont souvent abandonnés dans les villages d'origine. Les femmes restent ainsi à la merci des acteurs armés sévissant dans la zone, qui peuvent

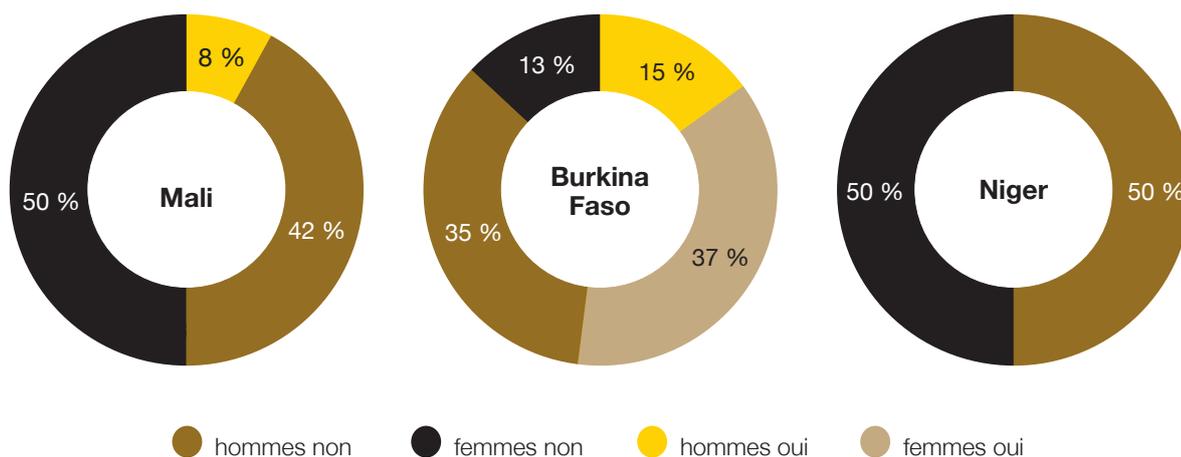
s'en prendre à elles lorsqu'ils ne trouvent pas les hommes qu'ils cherchent⁹⁰ : « Quand on s'attaque aux villages ce sont les femmes et les enfants qui ne peuvent ni se défendre ni courir comme les autres qui deviennent des victimes⁹¹ ».

En même temps, l'absence des hommes entraîne généralement la perte du principal — et souvent seul — gagne-pain du foyer, obligeant les femmes à « faire aussi le travail des hommes⁹² » pour assurer la subsistance de la famille : « Elles [les femmes] sont devenues des chefs de famille qui doivent subvenir aux besoins des familles et les protéger⁹³. » Cependant, l'inaccessibilité des champs et le départ des ONG en raison de l'insécurité ôtent aux femmes la possibilité de s'investir dans des activités génératrices de revenus. Cela entraîne un véritable risque de crise humanitaire qui exacerbe la vulnérabilité des femmes et des filles à plusieurs niveaux : « Une femme qui n'a plus de mari est obligée de subvenir au besoin de la famille. Elle est capable de tout pour que ses enfants ne passent pas la nuit sans manger. Elle perd sa dignité dans ces cas⁹⁴ » ; « Une mère qui a perdu son mari souvent n'a pas les capacités de financer la scolarisation de tous ses enfants. Et lorsqu'il faut choisir, on scolarise les garçons⁹⁵ ».

3.1.3 Enlèvements

Dans la zone du lac Tchad, l'enlèvement de femmes a représenté pendant longtemps une tactique redoutable de négociation, de propagande, de financement, d'intimidation et de recrutement des groupes extrémistes violents, dont Boko Haram et l'ISWAP⁹⁶. Cela serait beaucoup moins le cas dans la région du Liptako-Gourma. Les enlèvements de femmes par des groupes extrémistes violents sont très largement inconnus aux répondants du Mali et du Niger, comme le démontrent aussi bien les mini-sondages villageois que les échanges en focus group.

Résultats mini-sondage 4 : Est-il déjà arrivé que des femmes soient kidnappées par les groupes extrémistes violents dans la zone ?



90. Cela se serait produit au Mali et au Burkina Faso, par exemple.

91. Entretien avec un notable, Sampara.

92. Entretien avec une femme notable, Arbinda.

93. Focus group (femmes) Gorgadji.

94. Focus group (hommes), Sinié. Des propos similaires sont ressortis d'autres entretiens et focus groups au Niger et au Burkina Faso.

95. Entretien avec une experte des questions de genre, Ouagadougou.

96. Zenn, J. (2018), « The Terrorist Calculus in Kidnapping Girls in Nigeria: Cases from Chibok and Dapchi », *CTC Sentinel*, n° 11(3).

Encore une fois, on constate une divergence dans le cas du Burkina Faso. Un certain nombre d'observateurs locaux évoquent des cas où des femmes peules auraient été victimes d'enlèvements perpétrés tant par les milices d'autodéfense koglwéogo que par les groupes extrémistes violents⁹⁷. Il s'agirait moins d'une stratégie systématique, que d'épisodes isolés relevant de l'opportunisme des acteurs armés. Les répondants évoquent l'exploitation sexuelle comme motivation principale : « Lorsque l'on kidnappe une femme ou une fille, les gens de la brousse abusent d'elle et la laissent dans une situation très affaiblie » qui souvent entraîne la mort de la victime⁹⁸. Les forces armées burkinabè ont aussi revendiqué dans un communiqué le fait d'avoir réussi à « libérer plusieurs femmes qui étaient retenues par les terroristes et utilisées comme esclaves sexuelles », mais l'information manque de confirmation⁹⁹.

3.1.4 Viols et violences basées sur le genre

Comme c'est souvent le cas dans les théâtres de conflit, au Sahel central aussi, les femmes ont fait l'objet de différentes formes de violences basées sur le genre (VBG), dont des viols, des violences sexuelles, des harcèlements, etc. Encore une fois, dans l'ensemble ce sont surtout les différentes milices d'autodéfense qui sont pointées du doigt, même si l'on évoque également la responsabilité des groupes extrémistes violents, notamment au Burkina Faso, et des FDS — principalement au Mali — tandis que le phénomène des VBG semble avoir moins d'incidence au Niger d'après les répondants¹⁰⁰.

À titre d'exemple, au Burkina Faso on rapporte un cas où les groupes extrémistes, ayant attaqué un village sans y trouver les hommes, auraient monté la garde et violé les femmes à tour de rôle¹⁰¹, mais aussi que « beaucoup de femmes ont été violées par les milices koglwéogo à Yirgou¹⁰² ». Au Mali, au contraire, une répondante estime que « les militaires violent les femmes, spécialement ceux qui sont redéployés dans les villages qui étaient occupés par les djihadistes. C'est pareil pour les Donzo, ainsi que pour les membres des autres groupes armés. Les djihadistes font moins de violences sexuelles par rapport aux autres. [...] Et leurs éléments qui sont trouvés responsables de ce genre d'actes sont exécutés¹⁰³ ».

Les informations et témoignages recueillis pour cette étude ne permettent pas de confirmer les propos de certains rapports faisant état du recours massif et systématique au viol et aux VBG de la part notamment des groupes extrémistes violents maliens actifs au Sahel central¹⁰⁴. D'une part, on ne peut pas exclure que cette divergence relève plutôt de la rétention d'information face à un sujet particulièrement sensible. D'autre part, les observations de cette étude rejoignent les conclusions d'un nombre croissant de

97. Entretien et focus groups, Arbinda et Gorgadji.

98. Focus group (femmes), Arbinda.

99. État-major des armées du Burkina Faso (2019), « Plusieurs terroristes neutralisés suite à d'intenses combats dans les régions du Centre-Nord et du Nord », *Communiqué de presse*, Ouagadougou, 16 novembre.

100. Il est difficile d'avancer des hypothèses solides pouvant expliquer ces différences. Les similarités culturelles des contextes ne semblent pas justifier une diversité d'approche remarquable aux tabous et interdits sociaux de la part des différentes communautés. Ce sont plutôt les contingences de la collecte de données qui peuvent avoir influencé la disponibilité au partage d'information à propos d'un sujet extrêmement sensible. Cela invite à une prudence particulière dans la lecture de cette partie dont les conclusions ne sauraient être interprétées comme définitives ou infaillibles.

101. Focus group (hommes), Gorgadji. Des informations similaires ressortent des entretiens avec des experts des questions de genre, menés à Ouagadougou.

102. Entretien avec un jeune ressortissant de la région du Sahel, Dori.

103. Entretien avec une femme notable, région de Mopti. Des informations similaires ressortent des entretiens avec des journalistes et des membres d'ONG menés à Bamako.

104. Voir notamment : Possémé-Rageau, G. (2013), *Alliance stratégique. La part des femmes dans l'implantation des djihadistes au Mali*, étude du Centre pour le dialogue humanitaire (HD).

chercheurs estimant que l'étendue des VBG perpétrées par les groupes extrémistes violents au Sahel central, et notamment au Mali, peut avoir fait l'objet d'une surévaluation de la part de certains acteurs, et d'un récit biaisé de la part des prétendues victimes afin de se conformer aux attentes et aux priorités de la communauté internationale¹⁰⁵.

Dans l'ensemble, nos observations semblent suggérer que la pratique du viol participe d'une logique de contrôle du territoire, même si son recours est loin d'être toujours cohérent ou systématique. D'une part, comme l'indique une spécialiste malienne des VBG, « le viol dans un cadre de conflit est utilisé comme un moyen de démontrer le pouvoir aux autres hommes, pour montrer que l'on peut frapper ce qui leur est le plus cher¹⁰⁶ ». Il est donc employé en tant qu'outil d'affirmation de pouvoir, de déstabilisation sociale et de punition collective. D'autre part, la prohibition des VBG et la punition des transgresseurs contribuent à un dessein d'acceptation, de conquête des cœurs et des esprits, ainsi que d'implantation dans la durée de la part des groupes extrémistes violents.

En conclusion, il convient aussi de rappeler qu'à côté de l'emploi stratégique du viol de la part de différents acteurs armés, le contexte du conflit entraîne une multiplication et une intensification des VBG. L'exacerbation des tensions en effet aggrave la vulnérabilité des femmes à la violence domestique et conjugale. D'après une spécialiste burkinabè de la question : « Tout le monde est sur "les nerfs". Ainsi les hommes déversent sur les femmes leur colère, leur manque de moyens et leurs frustrations¹⁰⁷. » Ces observations permettent de conclure que le conflit sévissant au Sahel central risque d'entraîner la banalisation des VBG, en raison du continuum qui s'installe progressivement entre l'espace public marqué par les affrontements et la victimisation des femmes, et l'espace privé marqué par le recours à la violence domestique et conjugale, notamment dans les milieux les plus vulnérables. Cela corrobore les conclusions de nombreux travaux de recherche ayant montré la relation directe et mutuelle entre violence domestique et violence en période de conflit¹⁰⁸.

3.2 Cibles de gouvernance

3.2.1 Code vestimentaire

L'imposition de normes concernant les codes vestimentaires est l'une des manifestations les plus visibles de la façon dont la « gouvernance djihadiste » affecte les femmes au Sahel central. Dans toute la région, les groupes extrémistes violents somment les femmes de porter systématiquement le voile lorsqu'elles sortent en public. Cependant, il ne s'agit pas du niqab noir intégral, mais du hijab, un voile couvrant uniquement les cheveux et le cou. Or, au Sahel central le port du hijab était déjà une pratique

105. Entretiens avec un chercheur international, un journaliste d'investigation et un responsable d'ONG malienne, menés à Bamako. Il n'est pas inutile de rappeler qu'une commission d'enquête indépendante a été nommée par la MINUSMA afin de faire la lumière sur les allégations d'abus, de viols et de VBG attribuées aux groupes extrémistes violents du Nord-Mali. Cependant, malgré un travail minutieux de plusieurs mois, il a été très difficile de corroborer les rumeurs avec des preuves convaincantes.

106. Entretien avec une responsable d'ONG, Bamako.

107. Entretien avec une experte des questions de genre, Ouagadougou.

108. International Alert (2015), *The complexity of sexual and gender-based violence. Insights from Mogadishu and south central Somalia*, Londres, octobre; International Alert (2019), *Conceptualisation et normalisation socioculturelle des violences basées sur le genre dans l'est de la République démocratique du Congo*, Londres, juin.

assez courante depuis bien avant l'installation des groupes extrémistes, comme discuté plus haut. Dès lors, la norme en soi ne représente pas une rupture majeure avec les coutumes en matière d'habillement et de pudeur des femmes. Le véritable changement consiste plutôt dans l'introduction d'une obligation universellement valable et de sanctions strictes pour les transgresseurs, dont l'application est un indicateur de l'influence des groupes extrémistes violents dans la région : application catégorique et sévère dans le Macina malien, application largement répandue dans la région nigérienne de Tillabéry, et plus sporadique au Sahel burkinabè. En particulier au Mali, la violation de la norme concernant le port du voile peut faire l'objet de punitions brutales par les extrémistes, comme des agressions et des coups de fouet : « Si tu ne respectes pas le port du voile, tu peux être frappée. Ils font la mise en garde trois fois et c'est après qu'ils te frappent. Celles qui ont été frappées sont tombées malades, car elles ont été battues sans pitié¹⁰⁹. » Au Niger, les transgressions de la norme par les femmes peuvent entraîner des punitions pour les maris respectifs¹¹⁰. Au Burkina Faso, les femmes subissent des pressions sociales contradictoires, le port du voile pouvant à la fois protéger contre les djihadistes et en même temps attiser les soupçons des FDS¹¹¹.

Il n'est pas inutile de rappeler que les obligations concernant les tenues vestimentaires introduites par les groupes extrémistes ne concernent pas uniquement les femmes. Les hommes sont aussi ciblés par l'injonction de s'habiller conformément aux normes des extrémistes violents, dont le port de la barbe et de pantalons courts. Bien que ces normes fassent l'objet d'une imposition moins systématique que celles concernant les femmes, dans les faits ceux qui refusent de s'y conformer risquent d'être marginalisés¹¹².

3.2.2 Éducation

Les groupes extrémistes violents actifs au Sahel central stigmatisent les systèmes d'éducation nationale, calqués sur le modèle laïciste à la française, et prônent la fermeture des écoles publiques dans les territoires sous leur contrôle. Alors qu'au Mali et au Burkina Faso ce sont les groupes extrémistes eux-mêmes qui s'attaquent aux écoles, au Niger la fermeture des écoles est plutôt due à la situation d'insécurité généralisée ayant entraîné la fuite des enseignants. Les résultats sont en tout cas comparables dans les trois pays, avec des centaines d'écoles fermées et des milliers d'élèves laissés sans enseignement public.

Contrairement à ce qui avait été observé dans la zone du lac Tchad sous l'emprise de Boko Haram¹¹³, les groupes extrémistes violents du Sahel central ne semblent pas pour l'instant avoir soutenu l'ouverture massive d'écoles coraniques pour remplacer les établissements publics fermés. Il n'existe que des cas isolés, comme dans certains villages du Macina malien : « Depuis 2016-2017 les femmes se réunissent pour apprendre le Coran. Elles sont formées par une femme, issue de la famille de l'imam¹¹⁴. » Cela ne semble pas pour autant suffisant pour répondre à la demande largement formulée par les femmes dans l'ensemble de la région d'avoir accès à une meilleure éducation, ni à l'ambition de l'Islam réformiste d'outiller les femmes dans la connaissance de la religion pour qu'elles puissent mieux éduquer leurs

109. Focus group (femmes), Siniré. Des propos similaires ont été tenus lors des autres entretiens et focus groups au Mali.

110. Focus group (femmes), Torodi.

111. Entretien avec une experte burkinabè des questions de genre, Ouagadougou.

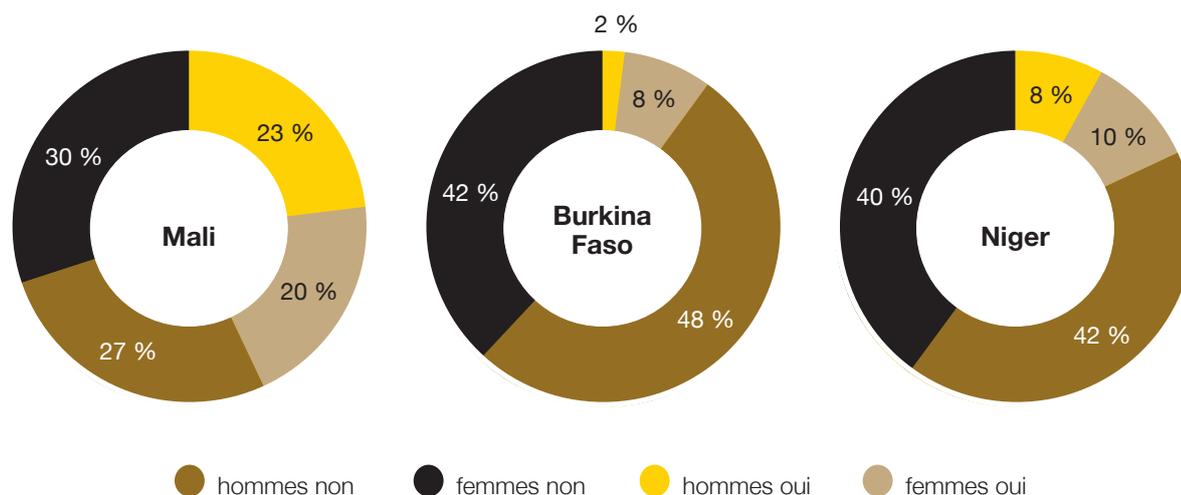
112. Entretiens avec différents ressortissants des régions du Sahel central.

113. Matfess, H. (2017), *Women and the War on Boko Haram. Wives, Weapons, Witnesses*, ZED Books, Londres.

114. Focus group (femmes), Siniré.

enfants. Dès lors, les populations de la région estiment majoritairement que la « gouvernance djihadiste » n'a pas amélioré l'accès à l'éducation, comme le suggèrent les mini-sondages. Il est intéressant de remarquer qu'un tel avis est partagé aussi dans les régions où le soutien en faveur des groupes extrémistes semble être plus solide, comme dans le Macina malien.

Résultats mini-sondage 5 : La présence des groupes extrémistes violents a-t-elle amélioré l'accès à l'éducation ?



Le véritable impact de la fermeture des écoles du Sahel central suscite des interrogations. Certains observateurs ont remarqué que l'accessibilité et la qualité de l'enseignement dans la région étaient de toute façon très faibles¹¹⁵. En particulier, l'ampleur de la dispersion scolaire chez les filles bien avant la crise invite à faire preuve de prudence quant à l'évaluation de l'impact de ce phénomène sur l'éducation des femmes. Même dans ce domaine, donc, l'installation de la « gouvernance djihadiste » au Sahel central semble marquée par un équilibre entre continuité et rupture dans le quotidien des femmes.

3.2.3 Mariages

Les groupes extrémistes violents sévissant au Sahel central ont attaché une attention considérable à la réglementation des rapports de mariage, domaine qui affecte tout particulièrement les femmes. D'une part, la « gouvernance djihadiste » a interdit les réjouissances, la musique et la mixité de genre lors des célébrations nuptiales, qui représentaient l'une des rares occasions de socialisation consenties aux femmes. D'autre part, les groupes extrémistes violents auraient aussi remis en question la légitimité des coutumes et interdits traditionnels contraignant le mariage. Par exemple, tant Amadou Kouffa qu'Ibrahim Dicko se sont ouvertement prononcés en faveur des mariages intercastes, pourvu qu'ils soient conformes aux règles islamiques¹¹⁶. Cela n'a pas manqué de susciter l'enthousiasme de certaines

115. Entretiens avec différents chercheurs, Bamako et Niamey.

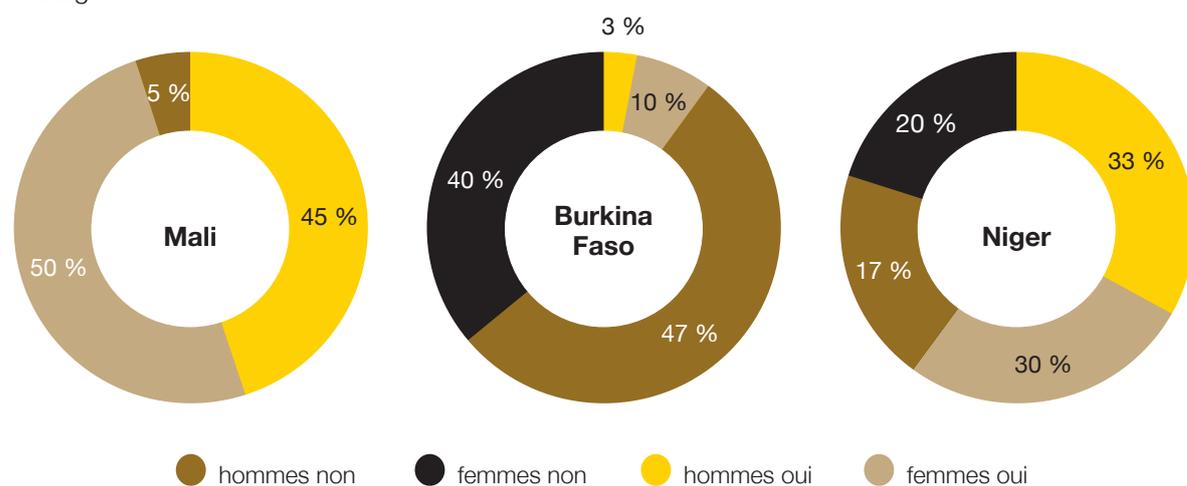
116. Entretiens avec des experts et des ressortissants des régions du Sahel central.

femmes issues des castes subalternes¹¹⁷. De même, l'individualisme doctrinaire des groupes extrémistes violents a remis en question l'autorité exclusive des parents à arranger les noces de leurs fils, et surtout de leurs filles. Dès lors, une fille victime de mariage forcé pourrait maintenant faire appel aux extrémistes armés pour faire valoir son droit au consentement, comme l'ont remarqué de nombreuses femmes¹¹⁸.

La stigmatisation de l'ostentation et du luxe par les extrémistes violents a aussi entraîné une réduction des coûts liés au mariage. La réduction de la dot à une valeur symbolique¹¹⁹ et l'interdiction de célébrations (relativement) fastueuses facilitent l'accès au mariage des jeunes : « Les dots élevées sont désormais interdites et elles doivent être raisonnables¹²⁰ » ; « Aujourd'hui on peut se marier librement sans qu'on te demande de l'argent¹²¹ ». Parfois, les extrémistes peuvent arriver jusqu'à « donner les moyens » aux jeunes de trouver une femme¹²². Cela ne manque pas de rapprocher des extrémistes violents certains jeunes hommes issus des milieux moins aisés, qui voient dans le ralliement aux groupes une opportunité relativement facile de remplir le modèle de réussite sociale masculine lié à la fondation d'un foyer, sans être obligés de s'investir comme leurs aînés dans des activités risquées telles que la migration ou la fraude¹²³.

Ces constats expliquent pourquoi, d'après nombre d'observateurs tant hommes que femmes, la présence des groupes extrémistes violents dans la région semble avoir facilité l'accès au mariage. Encore une fois, ceci est particulièrement le cas au Mali et au Niger, à savoir dans les zones où la « gouvernance djihadiste » est plus consolidée. Le fait que le mariage continue de représenter pour la plus grande partie des jeunes du Liptako-Gourma une aspiration sociale fondamentale, mais aussi un défi croissant, souligne l'importance de ce résultat. Les opinions divergent considérablement dans le cas du Burkina Faso. Là, en effet, l'étendue des violences et le déplacement massif des populations entravent les relations entre hommes et femmes et entraînent la séparation et parfois l'éclatement des familles¹²⁴.

Résultats mini-sondage 6 : La présence des groupes extrémistes violents a-t-elle amélioré l'accès au mariage ?



117. Focus group (femmes), Sampara.
 118. Focus groups (femmes), Sampara, Siniré, Torodi.
 119. Observation confirmée dans toutes les régions du Sahel central.
 120. Focus group (hommes), Siniré.
 121. Focus group (hommes), Sampara.
 122. Focus group (hommes), Siniré.
 123. Focus group (hommes), Siniré.
 124. Focus group (hommes), Gorgadji.

La réglementation des mariages opérée par les extrémistes vise aussi à réduire le « risque de fornication ». Les situations de concubinage, jugées « irrégulières », font l'objet de punitions sévères, ou alors de régularisations coercitives. Cela aurait entraîné une limitation sensible de l'infidélité conjugale, qui semblait être une inquiétude majeure notamment pour de nombreuses femmes à travers la région¹²⁵. Toutefois, cette approche entraîne le risque de renforcer les déterminants de la pratique des mariages précoces.

La doctrine des extrémistes en matière de mariage pourrait paraître singulièrement moderne en comparaison avec le patriarcat des institutions traditionnelles du Sahel central. Cependant, on ne saurait conclure qu'une telle approche vise l'égalité de genre et l'émancipation des femmes. La « gouvernance djihadiste » est entièrement régie par des hommes, et en leur faveur. Une étude récente a par exemple montré que les décisions de justice des instances de divorce régies par les groupes extrémistes violents dans la région de Mopti (et plus spécifiquement dans les cercles de Djenné et de Bandiagara) ont été tranchées en faveur des hommes dans la totalité des cas¹²⁶.

3.2.4 Vie publique et domestique

L'idéologie ségrégationniste des groupes extrémistes violents du Sahel central condamne la proximité entre hommes et femmes non mariés en toute circonstance. Dans l'idéal, les femmes ne devraient pas sortir de la maison de leur tuteur, père ou mari. Concrètement, les compromis entre prescriptions doctrinaires et exigences quotidiennes déterminent une réglementation minutieuse du comportement des femmes dans les espaces publics régis par la « gouvernance djihadiste ». Entre autres, une femme doit toujours porter le voile en dehors de la maison ; elle ne peut pas sortir après le coucher du soleil, se déplacer ou prendre un moyen de transport en compagnie d'un homme qui ne soit pas son mari ou un membre de sa famille, et elle ne devrait pas fréquenter des lieux de promiscuité, à l'instar des marchés. Comme c'est le cas pour d'autres manifestations de la « gouvernance djihadiste », l'application de ces mesures semble proportionnelle au degré de contrôle exercé par les groupes extrémistes dans les différentes régions. Ces dispositions contraignent considérablement le travail des femmes. On évoque particulièrement des entraves aux activités telles que la collecte de bois, la vente de lait et le commerce ambulancier¹²⁷. Il convient de remarquer que ces restrictions contribuent à refaçonner les rôles de genre, obligeant les hommes à s'occuper de certaines tâches traditionnellement allouées aux femmes, mais que ces dernières sont empêchées d'exercer.

Ces restrictions s'accompagnent d'un discours visant à valoriser les différences de rôles au sein de la société régie par la charia. La ségrégation domestique est présentée comme une condition enviable de tranquillité et d'apaisement, par opposition aux soucis du monde externe. De même, l'exemption de travailler est assimilée à un privilège royal, qui correspond au devoir de l'homme pieux de subvenir aux besoins de sa femme avec son labeur. Ainsi, pour des acteurs et actrices proches des groupes extrémistes interviewés pour la présente étude : « Si on applique la charia, ça n'arrange que les femmes,

125. Focus groups (femmes), Arbinda, Torodi, et entretiens avec ressortissants des régions de Mopti et de Tillabéry.

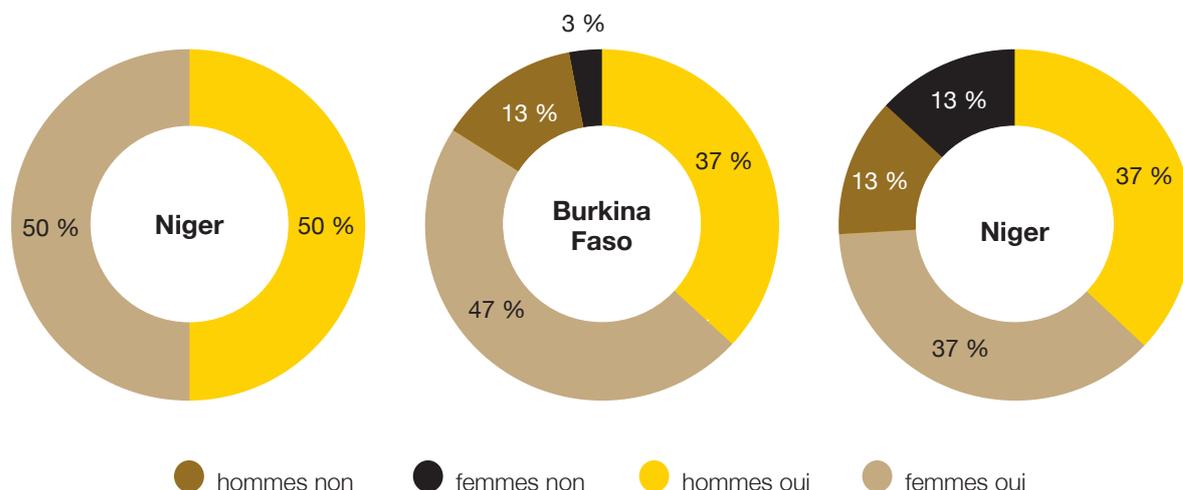
126. Entretien avec un responsable d'ONG, Bamako.

127. Information corroborée par de nombreux observateurs et ressortissants des trois régions cibles. Occasionnellement, les groupes extrémistes violents ont su faire preuve de pragmatisme, en acceptant une mise en œuvre moins rigide des normes sur le travail des femmes pour éviter de bouleverser la subsistance des foyers. Voir à ce propos : Fédération internationale des droits de l'homme (2018), *Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme*, Paris, novembre ; International Crisis Group (2019), « Speaking with the "Bad Guys": Toward Dialogue with Central Mali's Jihadists, *Rapport Afrique*, n° 276.

parce que tout le travail sera pour les hommes¹²⁸ » ; « Les femmes seront mieux quand la charia sera instaurée. Elles seront traitées comme des reines par leurs maris¹²⁹ » ; « Avec l'application de la charia, les femmes ne sortiront plus et les hommes auront à satisfaire tous leurs besoins¹³⁰ ». Une telle représentation résonne d'ailleurs avec l'idéal féminin et l'éthique aristocratique chez les Peuls, comme l'attestent de nombreuses autorités traditionnelles à travers la région : « Le rôle de la femme est de rester au foyer. Celui de son mari est de la ravitailler. Toute la corvée doit être faite par son mari¹³¹ » ; « La femme mariée est dépendante en toute chose de son mari. Mais pour que cela soit possible, il faut savoir l'entretenir à la maison¹³² ».

Ces considérations aident à clarifier pourquoi le mirage d'une société régie par la charia est vu d'un œil particulièrement favorable par la grande majorité des répondants à travers le Sahel central, dont notamment les femmes¹³³.

Résultats mini-sondage 7 : Une gouvernance inspirée par l'Islam pourrait-elle mieux subvenir aux besoins des femmes ?



À ce propos, on peut évoquer de nombreux témoignages de femmes sahéniennes qui se disent soulagées par la perspective d'une gouvernance régie par la charia : « [Avec la charia en vigueur] les femmes n'auront pas à travailler jusqu'à être fatiguées. Elles resteront à la maison et auront des enfants bénis¹³⁴ » ; « Ce serait mieux si la gouvernance était basée sur la religion. Nous aurions la protection et nous resterions tranquilles à la maison¹³⁵ » ; « Si la gouvernance s'inspirait réellement [de la charia] ce serait une bonne chose pour

128. Entretien avec un responsable religieux radicalisé, région de Mopti.

129. Focus group (hommes), Torodi.

130. Focus group (femmes), Torodi.

131. Entretien avec un responsable religieux, Torodi.

132. Entretien avec un chef traditionnel, Arbinda.

133. Certains observateurs estiment que la mise en vigueur de la loi religieuse et de ses dispositions concernant la ségrégation domestique des femmes pourrait paradoxalement contribuer à adoucir les mœurs sexuelles. Dans les milieux démunis, en effet, les femmes sont sujettes à un travail intensif qui les épuise. Dans ces conditions, s'acquitter des devoirs conjugaux relève plus de l'obligation que du consentement, et les relations conjugales risquent de déborder facilement dans la violence domestique. L'exemption de travailler pourrait en revanche libérer la sincérité du désir chez les femmes. Entretiens avec des ressortissants de la région.

134. Focus group (femmes), Siniré.

135. Focus group (femmes), Sampara

la femme, car elle serait soulagée dans ses travaux quotidiens¹³⁶ ». L'alignement des résultats des mini-sondages du Burkina Faso avec ceux des autres pays illustre l'ampleur du consensus autour de cette vision, ainsi que la légitimité transversale de l'idéal religieux — y compris dans un pays relativement laïc comme le Burkina Faso — face à l'érosion progressive de la crédibilité des autorités étatiques.

Même dans ce domaine, donc, la « gouvernance djihadiste » que les groupes extrémistes violents s'efforcent de mettre en place au Sahel central révèle une étonnante capacité à résonner avec les imaginaires et aspirations des communautés rurales, y compris des femmes. Cette capacité de compréhension, d'adaptation et de séduction contribue à expliquer l'enracinement et l'acceptation des groupes extrémistes dans la région. En revanche, les discours et stratégies sur le genre prônés par les acteurs internationaux reproduisent très souvent le point de vue hégémonique des milieux urbains. Ils courent dès lors le risque de véhiculer des clichés « prêt-à-porter » qui sont en décalage avec les réalités des terrains où les groupes extrémistes violents évoluent.

136. Focus group (femmes), Torodi.



Des commerçantes au marché hebdomadaire, Burkina Faso. PHOTO : © IRÈNE ABDOU/ALAMY

4. Actrices et acteurs de violence

Une conception largement stéréotypée, et pourtant tout aussi largement répandue, tend à représenter la femme comme une figure irénique, maternelle, « naturellement » pacifique, associée au soin et à la vulnérabilité plus qu'à la violence et aux combats. Les exploits guerriers de groupes terroristes — agissant d'ailleurs au nom d'une idéologie apparemment obscurantiste, réactionnaire et rétrograde à l'égard des droits des femmes — façonnent un imaginaire qui voit les femmes tout au plus comme des victimes passives, plutôt que des parties prenantes actives des actions des groupes extrémistes¹³⁷. Pourtant, tout au long de l'histoire, les femmes n'ont pas manqué de participer activement à des soulèvements violents. L'engagement des femmes au sein, à côté, voire à la tête de différents groupes terroristes à travers le monde, est bien documenté¹³⁸.

137. Cockburn, C. (2013), « War and Security, Women and Gender: an overview of the Issues », *Gender and Development*, n° 21(3).

138. Gentry, C. et L. Sjoberg (2016), « Female terrorism and militancy », in R. Jackson (dir. pub.), *Routledge Handbook of Critical security Studies*, Routledge, Londres.

Les mouvements armés s'inspirant de l'islamisme politique et du djihadisme ne font pas exception, comme le démontre la mobilisation de femmes en faveur de groupes tels qu'Al-Qaeda, le Hezbollah, le Hamas, Dukhtaran-e-Millat, Jemaah Islamiyyah, Al-Shabaab, etc¹³⁹. Le militantisme des femmes dans ces cas se manifeste généralement moins dans la participation aux combats de première ligne que dans des rôles auxiliaires, conformément à la doctrine ségrégationniste interdisant aux femmes la compagnie d'un homme autre que son conjoint. Les idéologues d'Al-Qaeda ont par exemple appelé les femmes à soutenir le djihad, en soulignant le rôle crucial de celles-ci en tant que mères et épouses pour donner naissance à la prochaine génération de moudjahidines¹⁴⁰.

Cependant, ces dernières années, certains groupes extrémistes et djihadistes ont commencé à autoriser, voire à encourager, les militantes à contribuer activement aux actions militaires au front, essentiellement en tant que kamikazes. C'est le cas particulièrement de la branche d'Al-Qaeda en Irak, de Boko Haram et de l'organisation de l'État islamique (Daech), dont les liens réciproques peuvent expliquer la proximité idéologique¹⁴¹. À ce titre, dans un article paru en octobre 2017 sur le bulletin de Daech *Al-Naba*, les femmes étaient appelées à prendre part à des actions armées¹⁴².

Globalement, l'implication des femmes en faveur des groupes extrémistes violents, y compris djihadistes, n'a eu cesse de croître. Aujourd'hui, les femmes représenteraient 30 % des membres des organisations terroristes dans le monde¹⁴³, soit en tant que combattantes de première ligne, agentes auxiliaires, soutiens logistiques, informatrices, recruteuses, collectrices de fonds ou autre. Dès lors, la question se pose de savoir dans quelle mesure ce constat s'applique aussi au Sahel central.

4.1 Les femmes comme parties prenantes des groupes extrémistes violents au Sahel central

4.1.1 Femmes et militantisme armé en Afrique de l'Ouest

De nombreux observateurs ont opposé la faible visibilité des femmes au sein des groupes extrémistes violents au Sahel central à la centralité des femmes dans les stratégies d'implantation de Boko Haram dans la zone du lac Tchad. L'implication des femmes au sein de Boko Haram remonte au début des années 2000. Pour le fondateur Mohammed Yusuf, cela s'inscrivait dans la stratégie de former les femmes à devenir à la fois des épouses pour les insurgés et des mères pour la prochaine génération de combattants. Sous la direction d'Abubakar Shekau, l'enrôlement des femmes au sein de Boko Haram a pris une tournure coercitive avec l'enlèvement de plus de 2 000 femmes entre 2014 et 2015 (dont le

139. Davis, J. (2017), *Women in modern terrorism: from liberation wars to global jihad and the Islamic State*, Rowman & Littlefield, Londres.

140. Lahoud, N. (2014), « The neglected sex: The jihadis' exclusion of women from jihad », *Terrorism and Political Violence*, n° 23(1).

141. Lors de l'invasion américaine, Al-Qaeda en Irak (AQI) s'est vite éloigné des doctrines et des pratiques prônées par le réseau d'Al-Qaeda centré autour du chef charismatique Oussama Ben Laden. Daech, qui est l'héritier d'AQI, a repris son sectarisme aigu à partir de 2014. Le même sectarisme se retrouve chez Boko Haram qui a rejoint l'organisation de l'État islamique à partir de 2016, en tant que Province d'Afrique de l'Ouest.

142. *Al-Naba* 150, 4 octobre 2017.

143. Nacos, B. (2016), *Terrorism and counterterrorism*, Routledge, New York.

cas notoire des 276 lycéennes de Chibok, le 14 avril 2014), même si d'autres femmes auraient rejoint le groupe volontairement. Le contrôle des femmes aurait donc fini par offrir à Boko Haram un redoutable outil de propagande, de négociation, d'insurrection, mais aussi de lutte armée. Alors que les médias se sont concentrés surtout sur la victimisation des femmes sous l'emprise du groupe terroriste, certaines d'entre elles ont refusé d'abandonner Boko Haram lorsqu'elles en ont eu l'opportunité et ont fini aussi par participer à des actions kamikazes. Au final, plus de la moitié des 434 attentats-suicides perpétrés par Boko Haram dans la région du lac Tchad entre 2011 et 2017 ont été commis par des femmes et des jeunes filles, dont certaines recrutées de force et d'autres ayant apparemment adhéré au groupe de leur plein gré¹⁴⁴.

Indéniablement, les femmes ont été jusqu'à présent moins impliquées dans les actions armées des groupes extrémistes violents au Sahel central. Cela ne saurait pour autant justifier de retomber dans les stéréotypes genrés qui contribuent à effacer le militantisme des femmes en faveur des groupes armés, dont des groupes extrémistes violents. En examinant la situation de plus près, il apparaît que les femmes sont des parties prenantes importantes au sein de nombreux groupes armés dans la région saharo-sahélienne, y compris en tant que porteuses d'armes et d'uniforme. Cela est tout particulièrement manifeste au sein des milices d'autodéfense et des groupes armés à base ethnique qui s'y apparentent. Au Burkina Faso, la présence de femmes au sein des milices de chasseurs dites koglwéogo serait massive¹⁴⁵, et même dans des rôles à responsabilité¹⁴⁶. Au nord du Mali, le Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad (HCUA), un groupe armé très proche de la tribu touarègue des Ifoghas, s'est doté d'une brigade de femmes à qui l'on confie des tâches de maintien de l'ordre¹⁴⁷. Même dans la zone du Liptako-Gourma, le président de la Coalition des Mouvements — Front Patriotique pour la Résistance (CMFPR), Harouna Touré, aurait délégué sa protection personnelle à une garde rapprochée composée exclusivement de femmes armées d'ethnie songhaï¹⁴⁸. Dans la mesure où la montée de l'extrémisme violent au Sahel central relève désormais moins de l'action de groupuscules clandestins que d'une insurrection à base ethnique¹⁴⁹, il ne serait pas anodin de constater des phénomènes semblables se manifester aussi chez les Peuls du Sahel central.

4.1.2 Le soutien des femmes aux groupes extrémistes violents au Sahel central

D'après une enquête récemment menée sur l'ensemble du territoire malien, environ un quart des répondants (24 %) connaissent plus d'une femme ayant rejoint un groupe armé ou djihadiste, et cette proportion est considérablement plus élevée au Liptako-Gourma¹⁵⁰. La même enquête suggère cependant que l'apport des femmes aux groupes armés et extrémistes violents se manifeste de façons diverses, dont le ralliement aux actions armées est le moins fréquent. On retrouverait plutôt les femmes

144. Sur la « politique de genre » de Boko Haram, voir notamment : International Crisis Group (2016), « Nigéria : les femmes et Boko Haram », *Rapport Afrique*, n° 242. Dakar/Bruxelles, décembre ; Matfess, H. (2017), *Women and the War on Boko Haram. Wives, Weapons, Witnesses*, ZED Books, Londres ; Warner J. et H. Matfess (2017), « Exploding stereotypes: The Unexpected Operational and Demographics Characteristics of Boko Haram's Suicide Bombers », *CTC Report*, West Point, août ; Zenn, J. (2018), « The Terrorist Calculus in Kidnapping Girls in Nigeria: Cases from Chibok and Dapchi », *CTC Sentinel*, n° 11(3) ; Abatan, J. (2018), « Le rôle des femmes dans les groupes extrémistes violents en Afrique de l'Ouest », Institute for Security Studies, *Blogpost*, 12 octobre.

145. Ouedraogo, M. (2019), « Burkina: Plus de 2 000 femmes dans les rangs des groupes d'autodéfense Koglwéogo », *Libreinfo.net*, 20 octobre.

146. Entretien avec une experte burkinabè des droits humains, Ouagadougou.

147. Entretien avec un chercheur malien expert des questions de genre, Bamako.

148. Entretien avec un responsable d'ONG, Bamako.

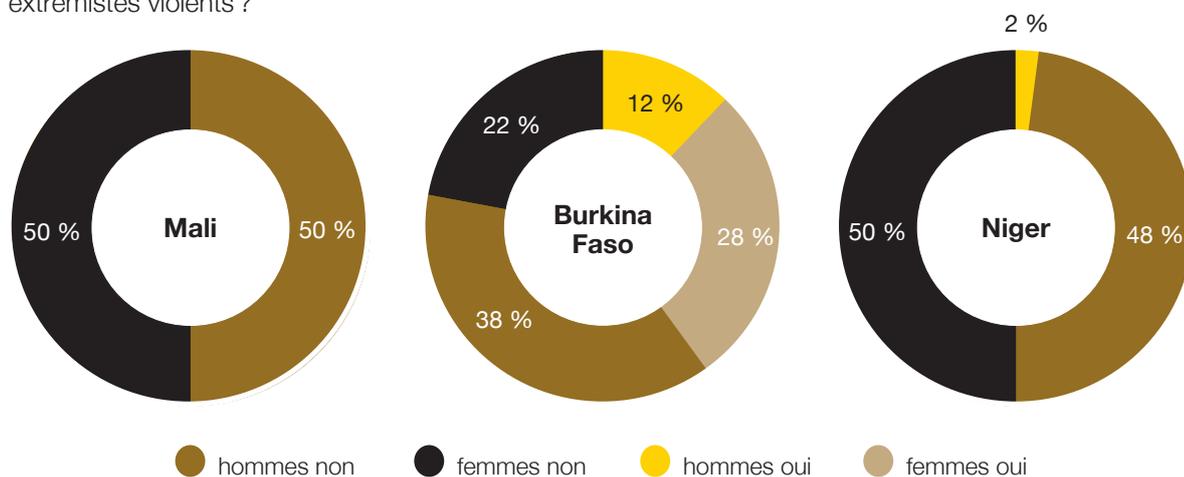
149. Pellerin, M. (2019), « Les violences armées au Sahara. Du djihadisme aux insurrections? », *Études de l'IFRI*, Paris, novembre.

150. Gorman, Z. et G. Chauzal (2019), « Hand in hand: a study of insecurity and gender in Mali », *SIPRI Insights on Peace and Security*, n° 6/2019, Stockholm, décembre.

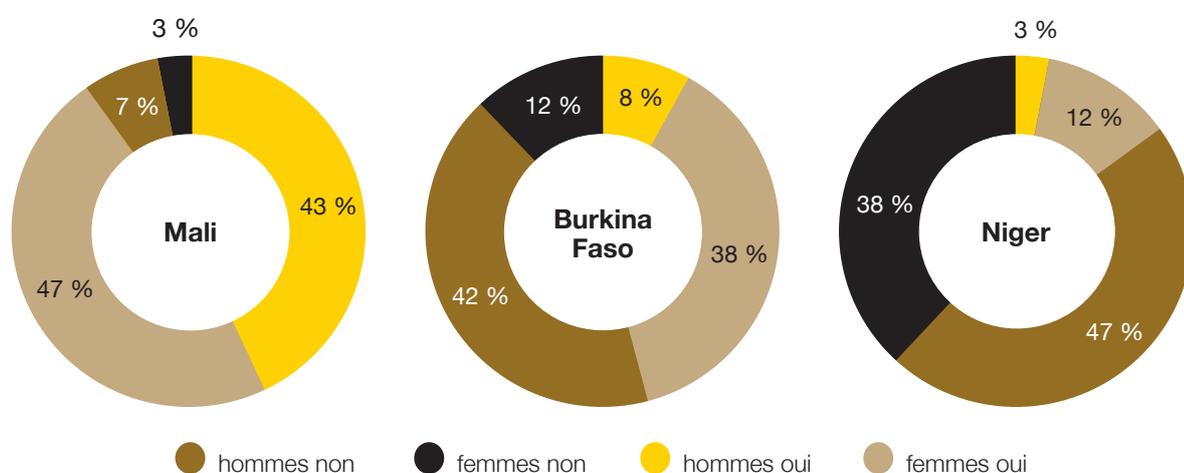
dans des rôles d'informatrice (d'après 56 % des répondants), d'appui logistique (38 %), de concubine ou d'épouse (34 %) ou de soutien économique (29 %)¹⁵¹.

Ces résultats sont cohérents avec ceux des mini-sondages menés dans les villages pour cette étude. Alors que la contribution directe des femmes aux actions violentes des groupes extrémistes est généralement considérée comme très minoritaire (à l'exception notable du Burkina Faso, où le phénomène est attesté par 40 % des répondants), le soutien des femmes aux groupes extrémistes violents avec des rôles auxiliaires, tels que lavandières ou cuisinières, est considéré comme avéré par 93 % des répondants au Mali, 46 % au Burkina Faso et 15 % au Niger. De même, ces répondants (aussi bien hommes que femmes) qui estiment que les femmes peuvent aider les groupes extrémistes violents en tant qu'informatrices intégrées aux communautés villageoises sont nombreux : 68 % au Mali, 16 % au Burkina Faso et 61 % au Niger.

Résultats mini-sondage 8 : Peut-on trouver des femmes qui commettent des actes violents (armés : en tant que combattantes, auteurs d'attaques/attentats, etc.) spécifiquement aux côtés des groupes extrémistes violents ?

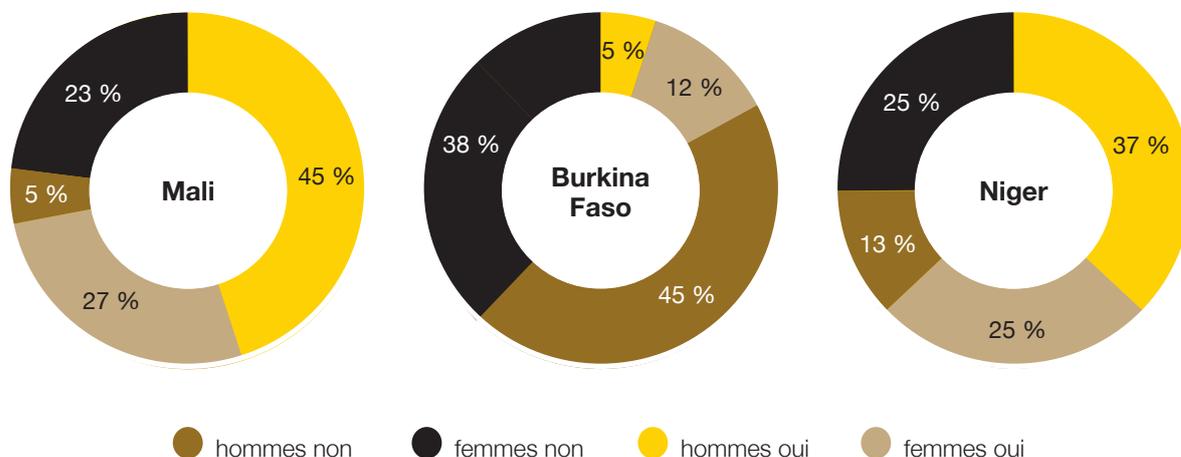


Résultats mini-sondage 9 : Peut-on trouver des femmes qui soutiennent les groupes extrémistes violents sans prendre les armes, mais avec des rôles auxiliaires (cuisinières, lavandières, concubines, etc.) ?



151. Ibid.

Résultats mini-sondage 10 : Peut-on trouver des femmes qui soutiennent les groupes extrémistes violents au sein des villages, par exemple en collectant des informations ou l'impôt pour les combattants en brousse ?



Cela suggère que le soutien des femmes aux groupes extrémistes violents au Sahel central relève moins d'une conversion existentielle radicale que d'une continuité comportementale¹⁵². Dans la plupart des cas, les femmes qui appuient les groupes extrémistes violents se limitent à reproduire les rôles sociaux qui leur sont propres au quotidien : elles restent à la maison, où elles reçoivent discrètement leur conjoint quand il revient du front, pour lui offrir hébergement, soin et consolation. Elles peuvent aussi aller au marché, préparer des repas et faire la lessive pour ravitailler les bases en brousse.

Plus rarement, les femmes peuvent aussi s'acquitter de tâches qui sortent de leur cadre habituel en faveur des membres de groupes extrémistes violents. Au marché, par exemple, elles peuvent être amenées à acheter des composants qui serviront aux militants à fabriquer des explosifs¹⁵³. Elles peuvent aussi échanger des renseignements avec leur conjoint — que ce soit par téléphone, par intermédiaire ou directement — avec des visées qui ne sont pas uniquement sociales, mais aussi tactiques, comme ce qui concerne par exemple les mouvements des FDS¹⁵⁴. Au Mali, il n'est pas rare que des femmes organisent des collectes de fonds en faveur des combattants pour soutenir l'effort de guerre. Elles auraient même parfois cotisé avec leurs propres bijoux¹⁵⁵ : « Pour payer des armes pour nos enfants nous vendons nos vaches et même notre or. Oui, il y a des femmes qui l'ont fait ici¹⁵⁶. »

La situation semble relativement différente au Burkina Faso. Là-bas, la violence du conflit en cours et les déplacements qui en découlent entravent la solidité des relations entre les combattants en brousse et les populations dans les villages. Face à la rupture des liens sociaux, les relations des femmes avec les

152. Le même argument a été avancé à propos des processus de radicalisation en Europe. Voir par exemple : Basra, R. et P. Neumann (2018), « The new crime-terror nexus in Europe », in A. Gofas (dir. pub), *Terrorism and European Security Governance*, Robert Schuman Centre, Florence, juin.

153. Entretien avec un expert en sécurité, Ouagadougou.

154. Il est intéressant de remarquer que de tels propos sont rarement formulés en focus group, mais ressortent régulièrement dans les entretiens avec différents ressortissants de la région.

155. Différents focus groups (hommes et femmes) au Mali.

156. Focus group (femme), région de Mopti.

groupes extrémistes violents sont souvent marquées par la méfiance et l'on évoque plutôt la coercition ou la menace pour expliquer les rares épisodes de collusion¹⁵⁷.

Dans tous les cas, ces observations ne permettent pas de minimiser la contribution que les femmes peuvent apporter à l'action des groupes extrémistes violents. Même en restant en dehors des combats et éloignées des bases et des lignes de front, les femmes peuvent assurer par leur militantisme les fonctions essentielles à la reproduction de l'effort de guerre, tout comme elles assurent la reproduction de l'ordre social par leurs tâches ménagères en temps de paix.

4.1.3 L'escalade de la violence et l'énigme des femmes en armes

La très large majorité des acteurs rencontrés au cours de cette étude conviennent qu'au sein des groupes extrémistes violents du Sahel central il est extrêmement rare de trouver des femmes qui s'impliquent en tant que combattantes armées. Une telle implication serait en effet en déphasage aussi bien avec les observations de la plupart des experts en sécurité, qu'avec les pratiques et coutumes sous-jacentes de la culture peule. Pourtant, au cours des derniers mois, des actions militaires, aussi spectaculaires que meurtrières, menées par les groupes extrémistes violents de la région ont alimenté des interrogations croissantes concernant les modalités d'engagement des femmes, y compris dans des rôles de combat.

Le 14 avril 2018, une attaque terroriste a ciblé le camp militaire de Tombouctou, abritant le quartier-général régional de la MINUSMA et un détachement de la force française Barkhane. Il s'est agi à l'époque de l'attaque d'ampleur la plus grande menée contre la mission de l'ONU depuis son déploiement au Mali en 2013. Le mode opératoire des assaillants a été particulièrement complexe, avec tirs nourris, lancement de roquettes et explosions de véhicules suicides chargés d'explosifs. Faisant un mort et une quinzaine de blessés du côté des forces internationales, l'attaque a été ensuite revendiquée par le GSIM¹⁵⁸. Le commandant de Barkhane de l'époque, le général Bruno Guibert, avait alors évoqué l'implication d'une femme kamikaze qui aurait conduit l'un des véhicules explosés¹⁵⁹. Deux semaines plus tard, le GSIM est intervenu pour démentir cette allégation, en réaffirmant dans un communiqué l'approche doctrinale propre au réseau d'Al-Qaeda qui interdit la participation des femmes aux opérations de combat. Le communiqué ajoutait aussi que la nation musulmane disposait de suffisamment d'hommes vaillants prêts à combattre¹⁶⁰.

L'implication stratégique de femmes lors d'actions militaires des groupes extrémistes est évoquée aussi par rapport à l'attaque terroriste au camp militaire de Boulikessi, dans la région malienne de Mopti, survenue le 30 septembre 2019 et revendiquée par le GSIM. L'attaque a coûté la vie à 40 soldats au moins, ce qui constitue alors les pertes les plus lourdes subies par les militaires maliens depuis la déroute de Kidal de mai 2014. Il convient de remarquer que le camp abritait les « bérets rouges », l'unité d'élite des forces armées maliennes (FAMA) qui fait aussi partie du dispositif régional du G5 Sahel. D'après une

157. Différents focus groups (hommes et femmes) au Burkina Faso.

158. Le Cam, M. (2018), « Attaque à Tombouctou contre les casques bleus et les soldats français », *Le Monde*, 14 avril.

159. Hugeux, V. (2018), « Face à Barkhane, un ennemi aux abois », *L'Express*, 20 avril. D'après certaines sources locales, d'ailleurs, la personne qui conduisait le véhicule piégé en question était non seulement une femme, mais aussi une Européenne. Celle-ci serait rentrée au Mali par la Mauritanie, en provenance de la Syrie, suite à la déroute du Califat de Daech, où elle avait milité en tant que *foreign fighter*. Ce détail, bien que non confirmé, pourrait contribuer à expliquer le décalage avec l'idéologie officielle du GSIM.

160. Abatan, J. (2018), « Le rôle des femmes dans les groupes extrémistes violents en Afrique de l'Ouest », Institute for Security Studies, *Blogpost*, 12 octobre.

enquête de la MINUSMA, ce même détachement s'était rendu coupable en mai 2018 de l'exécution sommaire de 12 civils au marché local. Ce détail important permet de mieux interpréter l'attaque dans le cadre des dynamiques de vengeance, représailles et protection, qui contribuent à la légitimation des acteurs armés non étatiques, y compris extrémistes, sur fond d'un récit fortement genré. D'après des sources concordantes, des femmes auraient été mobilisées par le GSIM pour les repérages en vue de l'attaque. Celles-ci se seraient infiltrées dans le camp en tant que concubines des militaires et auraient ensuite renseigné les assaillants¹⁶¹. Cette allégation laisse planer le doute concernant la possibilité de l'exposition de ces femmes à un entraînement militaire ciblé.

C'est pourtant lors de l'attaque d'Indélimane, du 1^{er} novembre 2019, que le tabou interdisant la participation des femmes aux actions de combat au front aurait été définitivement violé. Ciblant un camp militaire dans le cercle d'Ansongo, à la frontière entre le Mali et le Niger, l'attaque a fait au moins 49 victimes parmi les FAMA et a été ensuite revendiquée par l'EIGS. Une vidéo circulant sur les réseaux sociaux, vraisemblablement tournée lors de l'attaque, montre celle qui semble être une fille-soldat parmi les assaillants. Cette interprétation ne fait pourtant pas l'unanimité, certains observateurs estimant qu'il s'agirait plutôt d'un très jeune garçon. En revanche, des sources sécuritaires du contre-terrorisme malien se disent sûres que la participation d'au moins une femme à l'attaque est « définitivement prouvée¹⁶² ». L'EIGS n'a fait paraître ni de démenti ni de confirmation officielle à ce propos.

Les épisodes qui affichent le volontarisme et le militantisme de certaines femmes en faveur des groupes extrémistes violents, y compris dans des opérations de combat, semblent souligner l'importance des clivages idéologiques qui opposent le GSIM et l'EIGS. Ceux-ci reflètent à l'échelle locale les positionnements doctrinaires des constellations djihadistes auxquelles les groupes extrémistes violents du Sahel central adhèrent, respectivement Al-Qaeda et Daech. D'une part, lors de l'attaque de Tombouctou, le GSIM a tenu à clarifier immédiatement que la participation au djihad est bien un devoir collectif, mais que les tâches des femmes ne sont pas les mêmes que celles des hommes et, en particulier, excluent la participation de celles-ci aux actions de combat¹⁶³. Cela reflète précisément la position tenue par le réseau d'Al-Qaeda sur ce thème¹⁶⁴. D'autre part, l'ambiguïté de l'EIGS quant à la participation éventuelle d'une femme à l'attaque d'Indélimane pourrait indiquer une résonance avec l'idéologie de Daech — dont l'EIGS fait partie au même titre que Boko Haram et l'ISWAP — qui encourage la contribution des femmes aux actions militaires.

Rapportés par certaines sources (mais non confirmés), d'autres épisodes qui auraient eu lieu en 2019 tendent à corroborer cette interprétation. À Tombouctou, le GSIM aurait bloqué la tentative d'une femme de perpétrer un attentat suicide, car contraire à son idéologie¹⁶⁵. En revanche, l'EIGS aurait revendiqué une attaque kamikaze ratée perpétrée par une femme à Gao¹⁶⁶. De même, des soldats nigériens auraient rapporté avoir subi une attaque armée par des femmes dans la zone de Tongo Tongo, où sévit l'EIGS¹⁶⁷. En outre, des acteurs humanitaires estiment que des femmes peules de la région de Tillabéry auraient rallié les groupes extrémistes de la zone depuis des années¹⁶⁸. Les résultats des mini-sondages villageois

161. Entretien avec des chercheurs et des journalistes experts de la région, Bamako.

162. Entretien avec un acteur malien du contre-terrorisme, Bamako.

163. Rupesinghe, N. et Y. Diall (2019), « Women and the Katiba Macina in Central Mali », *NUPI Policy Brief*, n° 13/2019.

164. Lahoud, N. (2014), « The neglected sex: The jihadis' exclusion of women from jihad », *Terrorism and Political Violence*, n° 23(1).

165. Entretien avec un acteur malien du contre-terrorisme, Bamako.

166. Entretien avec un chercheur malien, Bamako.

167. Entretien avec un journaliste spécialiste du Liptako-Gourma, Bamako.

168. Entretien avec un acteur humanitaire travaillant dans le Liptako-Gourma, Bamako.

présentés ci-dessus semblent aller dans le même sens. Les perceptions concourent dans le constat que l'implication des femmes dans les actions armées des groupes extrémistes violents est un phénomène très marginal. Pourtant, alors que les répondants maliens installés à l'ombre du GSIM sont unanimes, les répondants du Niger et du Burkina Faso, plus proches de la zone d'influence de l'EIGS, sont un peu moins catégoriques.

4.2 Femmes et extrémisme violent : les raisons d'un engagement

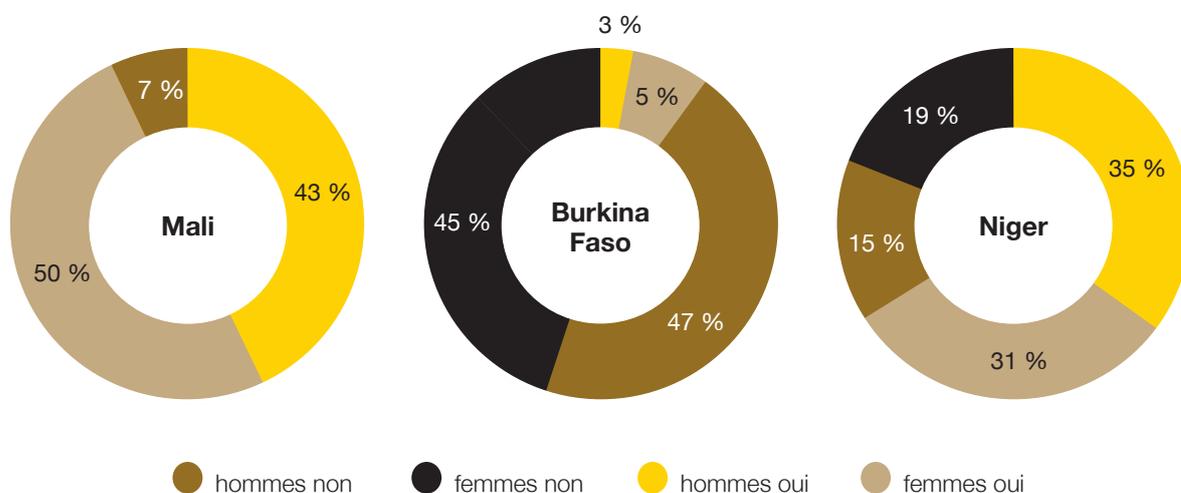
4.2.1 Obéissance et loyauté conjugale

De nombreux observateurs estiment que le soutien des femmes aux groupes extrémistes violents du Sahel central, lorsqu'il a lieu, s'explique pour l'essentiel à l'aune du devoir de loyauté conjugale et d'obéissance à l'homme qui définit le rôle de la femme dans la société. Le choix de rallier un groupe extrémiste est celui des hommes, et la femme s'en accommoderait par conséquent. Dès lors, le volontarisme des femmes en faveur des groupes extrémistes violents relèverait moins de l'autonomie que de l'automatisme : lorsque le mari décide de s'engager, l'appui de son épouse serait automatique. Les liens sociaux et la légitimité dont jouissent souvent les combattants facilitent la normalisation d'un tel mécanisme, ancré dans la construction et la socialisation des rôles et des rapports de genre. Il est aussi légitime d'avancer l'hypothèse selon laquelle la possibilité d'avoir un regard critique sur l'engagement de l'époux est limitée par le manque d'éducation et de formation religieuse dont souffre la majorité des femmes en milieu rural. Une fois de plus, donc, la relation des femmes aux groupes extrémistes violents est ancrée dans la continuité du quotidien.

Les résultats des mini-sondages villageois corroborent cette interprétation. La majorité des répondants estime en effet qu'il est du devoir d'une femme de rejoindre son mari si celui-ci décide de se rallier à un groupe extrémiste violent : telle est l'opinion de la presque totalité des répondants maliens (93 % au total, dont 100 % des femmes) et de deux tiers des répondants nigériens. Au Burkina Faso, en revanche, la très grande majorité des répondants (92 %) sont contre cet avis. Certaines femmes burkinabè arrivent jusqu'à remettre en question leur mariage au cas où le mari souhaite rejoindre les groupes extrémistes violents : « Si mon mari rejoint les gens de la brousse, je vais chercher un nouveau mari » ; « Si mon mari va rejoindre les gens de la brousse, ce sera la fin de notre mariage¹⁶⁹ ».

169. Focus group (femmes), Arbinda.

Résultats mini-sondage 11 : Une femme a-t-elle le devoir de rejoindre son mari si celui-ci décide de se rallier à un groupe extrémiste violent ?

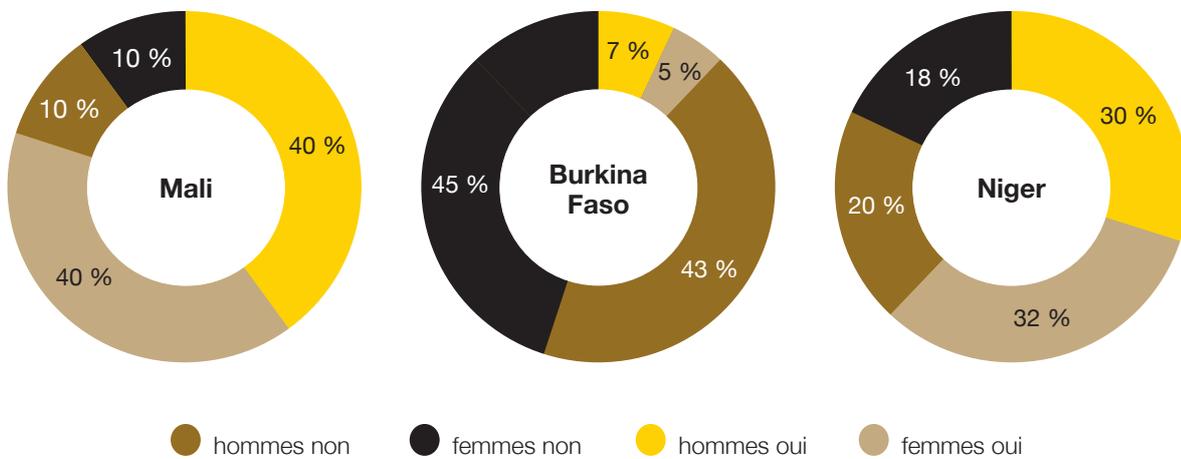


4.2.2 Soutien idéologique

Les femmes du Sahel central peuvent aussi soutenir les groupes extrémistes violents par conviction idéologique. Cette motivation peut accompagner et renforcer la loyauté conjugale ci-dessus évoquée. Dans un contexte marqué par le dénuement matériel et l'absence d'offre idéologique concurrente, il ne faudrait pas sous-estimer le pouvoir de mobilisation des discours religieux, surtout lorsque ceux-ci sont manipulés par les idéologues des groupes extrémistes violents pour attiser les polarisations identitaires. Les mini-sondages attestent que la majorité des répondants au Mali et au Niger, dont les femmes aussi, sont d'avis qu'il existe une obligation religieuse enjoignant aux femmes de soutenir le djihad, même si les moyens concrets pour s'acquitter d'un tel devoir peuvent varier. Cela suggère une certaine corrélation avec le degré de soutien et d'ancrage des groupes extrémistes violents à travers le Sahel central, renforçant l'hypothèse que le soutien idéologique chez les femmes représente un facteur de mobilisation important. Certains témoignages des focus groups vont dans le même sens et corroborent cette interprétation. Face à la question de comment les femmes peuvent contribuer à l'Islam et s'acquitter de leur devoir religieux, certaines femmes n'ont pas hésité à répondre qu'« il faut donner ses biens pour que la religion avance, encourager ceux qui luttent pour la religion et encourager d'autres à les rejoindre¹⁷⁰ ».

170. Focus group (femmes), Siniré.

Résultats mini-sondage 12 : L'Islam commande-t-il aux femmes de soutenir le djihad ?



Il convient de remarquer que le soutien idéologique ne concerne pas uniquement l'argumentaire religieux. Face à un contexte statique marqué par le patriarcat et l'oppression, la montée en puissance des groupes extrémistes violents remet en question les rapports de pouvoir et peut paradoxalement offrir aux femmes des opportunités de faire avancer leur propre cause. Faisant preuve de pragmatisme, des femmes pourraient en effet voir d'un œil favorable certaines mesures concrètes de la « gouvernance djihadiste » ayant des implications progressistes en matière de genre, même sans partager entièrement l'idéologie des groupes extrémistes. Alors que l'imposition de normes rigides sur les codes vestimentaires et l'interdiction des réjouissances sont presque unanimement déplorées, la perspective d'une libéralisation (relative) des normes sur le mariage et de la limitation du travail physique ne manque pas de susciter l'enthousiasme chez certaines femmes du Sahel central, notamment chez celles issues des classes subalternes. D'autre part, les mesures les plus répressives de la « gouvernance djihadiste » à l'égard des femmes, dont les limitations d'accès à l'éducation et à la prise de décision, ne suscitent peut-être pas l'adhésion des femmes, mais ne représentent pas non plus un changement majeur par rapport au quotidien de celles vivant en milieu rural au Sahel central.

Même en dehors d'une perspective de genre, les femmes partagent généralement les aspirations et préoccupations des communautés du Sahel central dont elles sont membres. À ce propos, les motivations des femmes et des hommes pour soutenir les groupes extrémistes violents se rejoignent et mettent en exergue notamment la capacité de ces groupes à assurer la protection, l'administration de la justice, et la gestion des ressources naturelles dans des zones autrement négligées par des États défaillants¹⁷¹. Les perceptions sécuritaires des communautés du Sahel central, présentées plus haut, confirment que les groupes extrémistes violents de la région sont plus souvent vus comme une source de protection que de menace.

Ces considérations permettent donc de conclure que la foi religieuse, la « bonne » « gouvernance djihadiste » et la stigmatisation des États peuvent concourir à expliquer le soutien des femmes du Sahel central aux groupes extrémistes violents sur le plan idéologique.

171. Nombre de recherches ont documenté l'étendue de ces perceptions au Sahel central. Voir notamment : International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central*, Londres, juin ; Fédération internationale des droits de l'homme (2018), *Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme*, Paris, novembre.

4.2.3 Opportunisme

D'après les données collectées pour cette étude, l'intérêt personnel peut aussi induire certaines femmes à apporter un soutien plus ou moins actif en faveur des groupes extrémistes violents. Cela peut se manifester de différentes façons, en fonction des positionnements et perspectives de chacune. Par exemple, se rapprocher des groupes extrémistes peut offrir des opportunités de gains économiques autrement inaccessibles. Les extrémistes ont une réputation de bien rémunérer les différents prestataires de services, ce qui peut pousser certaines femmes à offrir leurs services en tant que lavandières, cuisinières, infirmières, marchandes, éleveuses ou autre. Parfois, c'est le bâton qui prime sur la carotte, et travailler en faveur des groupes extrémistes violents peut être la seule façon de garder son activité¹⁷².

Pour des femmes marginalisées à cause de leur statut (esclaves, femmes de caste subalterne, etc.) ou profession (travailleuses du sexe, etc.), se rapprocher des groupes extrémistes violents peut offrir des chances inespérées de reconnaissance sociale. Ainsi, les stratégies d'implantation des groupes extrémistes rejoignent les aspirations individuelles de femmes en quête de rachat social : le mariage des djihadistes avec les femmes de caste subalterne ou les orphelines en offrent une illustration éloquent. Cela s'était produit dans la région de Gao lors de l'occupation en 2012¹⁷³, et se reproduit aujourd'hui dans le Macina malien¹⁷⁴. Une logique tout à fait semblable est à l'œuvre dans l'emploi de travailleuses du sexe comme sources de renseignements par les groupes extrémistes violents, comme cela a été attesté encore une fois dans le Macina malien. Ces dernières bénéficient en effet d'un accès sans égal aux militaires déployés dans des postes avancés, et sont dès lors une source d'intelligence tactique de premier plan (comme cela a été probablement le cas lors de l'attaque de Boulikessi mentionnée plus haut). En échange de leur coopération, ces femmes obtiendraient de la part des groupes extrémistes une rémunération pécuniaire, mais aussi une légitimation sociale dans le nouvel ordre en cours d'établissement. On pourrait également supposer qu'elles sont davantage motivées et rassurées par des promesses d'accès au paradis et de rédemption sociale dans l'au-delà pour soutenir la cause sainte après une vie dans le péché. Dans ce cas aussi, l'engagement en faveur des groupes extrémistes violents s'inscrirait, certes, dans la continuité des comportements, sans césure avec le quotidien, mais dans un cadre motivationnel complètement renouvelé par une réorientation téléologique.

4.3 Rapports de genre et mobilisation des hommes

4.3.1 Galvaniser les combattants

Même sans participer activement à l'effort de guerre, les femmes peuvent encourager les hommes à le faire pour qu'ils remplissent les devoirs sociaux qui leur sont associés en fonction des idéaux de

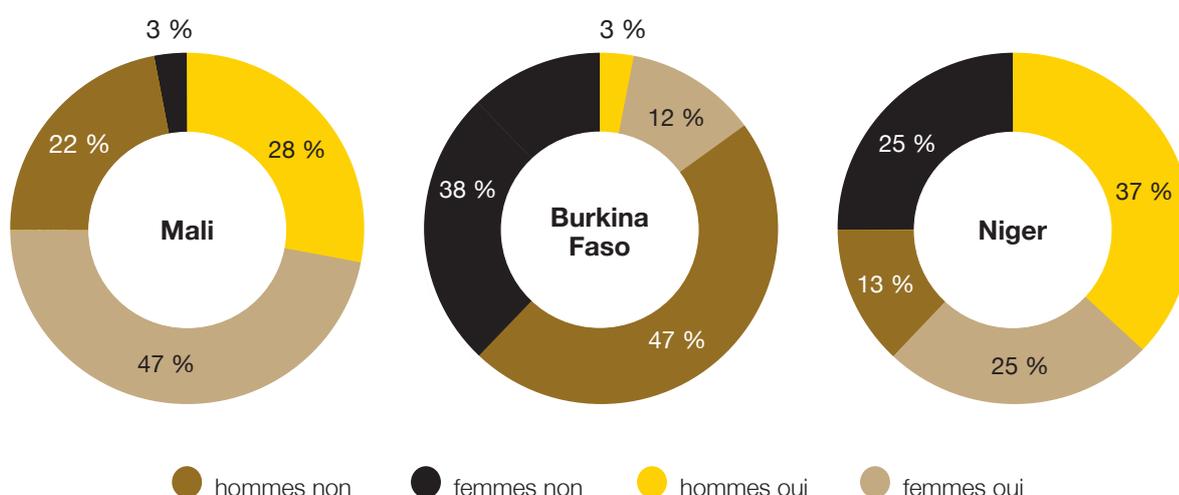
172. Entretien avec des experts et des ressortissants des régions cibles.

173. Possémé-Rageau, G. (2013), *Alliance stratégique. La part des femmes dans l'implantation des djihadistes au Mali*, étude du Centre pour le dialogue humanitaire (HD).

174. Entretien avec un chercheur expert de la région de Mopti.

masculinité hégémoniques. Les mini-sondages villageois confirment que les encouragements adressés par les femmes aux hommes pour qu'ils se mobilisent aux côtés des groupes extrémistes violents sont un phénomène assez largement répandu, rapporté par 75 % des répondants au Mali, 15 % au Burkina Faso, et 62 % au Niger. Les enquêtes menées à une échelle nationale au Mali vont dans le même sens, indiquant que les acteurs ayant le plus d'influence sur le choix d'un homme de rejoindre (ou de quitter) un groupe armé ou djihadiste sont premièrement son épouse et sa mère¹⁷⁵.

Résultats mini-sondage 13 : Peut-on trouver des femmes qui encouragent les hommes à se mobiliser à côté des groupes extrémistes violents (par des louanges, des chansons, etc.)?



Les encouragements à rejoindre les combats adressés aux hommes par les femmes peuvent prendre des formes très différentes, et souvent explicites : à côté du conseil discret, on retrouve en effet le prêche à teneur religieuse, la proposition de modèles pédagogiques exemplaires, la louange publique et la fabulation. Les arguments mobilisés sont aussi très variés. Les femmes peuvent inciter les hommes à venger la mort d'un proche, à protéger la communauté, à se battre pour l'honneur de la famille, à faire montre de courage ou à aspirer à une mort glorieuse¹⁷⁶.

Cela s'inscrit dans le socle d'une tradition consolidée. Le récit des exploits guerriers, l'exaltation des vertus martiales du héros et l'encouragement des hommes à faire montre de bravoure sont parmi les sujets privilégiés des chansons populaires et poèmes traditionnels des communautés du Sahel central, et pas uniquement en milieu peul. Ils forment un répertoire culturel qui participe de l'élaboration des mythes fondateurs de chaque communauté. Dans le contexte du conflit asymétrique qui sévit au Sahel central, des femmes peuvent s'approprier ce répertoire et l'actualiser afin d'inciter l'émulation et l'engagement les hommes¹⁷⁷. De nombreux témoignages confirment qu'une telle stratégie est souvent mobilisée en faveur des groupes extrémistes violents à travers le Sahel central : « Des femmes se prononcent souvent

175. Gorman, Z. et G. Chauzal (2019), « Hand in hand: a study of insecurity and gender in Mali », *SIPRI Insights on Peace and Security*, n° 6/2019, Stockholm, décembre.

176. Entretien avec un responsable d'ONG et un expert en sécurité, menés à Bamako et à Ouagadougou.

177. En ce sens, des observateurs ont remarqué que ces encouragements remplissent la même fonction sociale que les incitations destinées aux

lors des prêches dans les villages pour exprimer leur amour aux djihadistes¹⁷⁸ » ; « Nous [les femmes] encourageons nos enfants qu'ils les rejoignent [les groupes extrémistes violents], pour qu'ils ne soient pas laissés derrière, pour qu'ils deviennent les meilleurs et les plus braves¹⁷⁹ » ; « J'ai discuté avec des femmes qui ont béni leurs enfants pour aller venger leur papa tué par les FDS¹⁸⁰ ».

4.3.2 Accès aux femmes

D'après de nombreux observateurs, des jeunes hommes du Sahel central peuvent se rapprocher des groupes extrémistes violents, poussés par l'espoir d'obtenir des ressources pouvant faciliter l'accès aux femmes et au mariage : prestige, statut et revenus. La démonstration des éclats guerriers peut devenir un atout pour obtenir la reconnaissance et le respect de la belle-famille : « Le combattant qui revient au village est vu comme un homme puissant et il est craint¹⁸¹. » Le port des armes confère un statut qui permet de remonter, voire de bouleverser les hiérarchies sociales, et de prétendre à la main de femmes qu'on n'aurait pas osé espérer : « Si vous étiez un quidam et vous ne pouviez pas approcher une fille, avec cette arme vous devenez tout puissant, et peut-être que la fille va changer d'opinion à votre rencontre¹⁸². » Les butins de guerre ou les rémunérations que recevraient les combattants peuvent fournir un capital pour payer la dot : « On ne te considère homme que quand tu peux payer la dot pour ta femme. Atteint d'un certain âge, si tu n'es pas en mesure de doter ta femme (et elle est chère chez les Peuls), tu peux rejoindre ces groupes pour commettre des actes de banditisme et payer la dot¹⁸³. »

D'autre part, dans certaines communautés du Liptako-Gourma, il n'est pas rare que les combattants attirent les préférences de jeunes filles. Par rapport à d'autres prétendants plus âgés, les combattants peuvent être facilement considérés comme des partenaires plus conformes au modèle de masculinité en vigueur. D'après un jeune d'Abala : « Beaucoup de femmes qui sont dans les villages où ils [les membres de groupes extrémistes violents] habitent n'aiment pas d'autres hommes que les djihadistes. La femme de nature aime les combattants. Aujourd'hui il faut être djihadiste pour avoir un mariage facile¹⁸⁴. » Ces perceptions semblent plus particulièrement répandues dans les régions de Mopti et de Tillabéry. Les résultats des mini-sondages corroborent l'impression que, dans les villages du Sahel central, l'attrait des hommes en armes est en cohérence avec l'emprise des groupes extrémistes violents dans les différentes régions.

jeunes Sahéliens pour qu'ils démontrent leur valeur en se lançant dans la migration. Entretien avec un expert des droits humains, Niamey.

178. Entretien avec un villageois, Abala.

179. Focus group (femmes), Siniré.

180. Entretien avec un expert en sécurité, Ouagadougou.

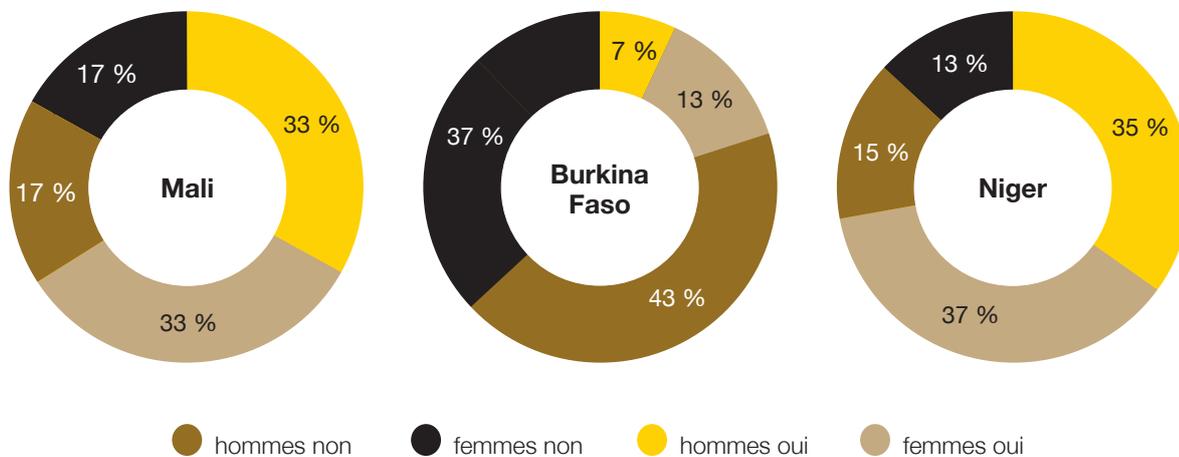
181. Entretien avec un membre burkinabè des FDS, Dori.

182. Entretien avec un chercheur burkinabè, Ouagadougou. Des propos similaires ont été tenus aussi lors d'un entretien avec un responsable d'ONG, Bamako.

183. Entretien avec un expert en sécurité, Ouagadougou.

184. Focus group (hommes), Abala.

Résultats mini-sondage 14 : Les femmes préfèrent-elles un homme armé comme mari ?



4.3.3 Attentes sociales et stigmatisation

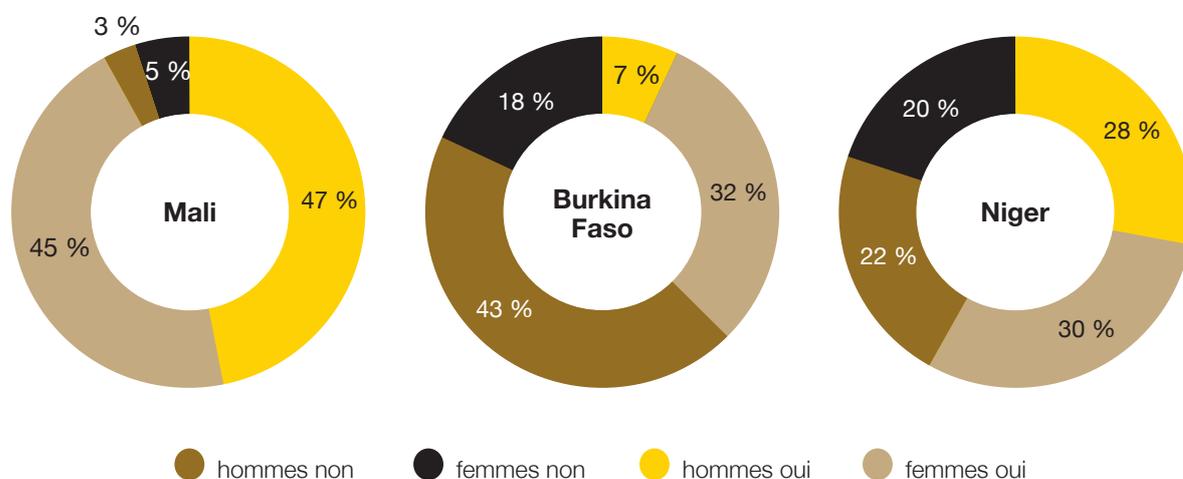
On a vu que les normes sociales liées à la masculinité façonnent des attentes à propos de la capacité des hommes à remplir le rôle de protecteurs, notamment à l'égard des femmes et de la communauté. Se soustraire à ces attentes comporte un véritable risque de stigmatisation, de mépris et de sanction sociale, comme l'attestent les répondants aux focus groups, aussi bien hommes que femmes : « Un homme doit défendre sa famille et sa communauté. Celui qui ne le fait pas est un lâche¹⁸⁵ » ; « Un homme qui ne prend pas les armes alors que ses semblables l'ont fait est une honte pour sa famille¹⁸⁶ » ; « Les hommes qui refusent de prendre les armes sont des lâches, des mauvaises personnes, des escrocs¹⁸⁷ ». Les mini-sondages villageois montrent clairement la grande popularité de ce point de vue. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que ce sont surtout les femmes qui estiment que, face à l'insécurité qui affecte le Liptako-Gourma, les hommes qui refusent de prendre les armes pour protéger leur communauté doivent être considérés comme des lâches.

185. Focus group (hommes), Siniré.

186. Focus group (femmes), Sampara.

187. Focus group (femmes), Siniré.

Résultats mini-sondage 15 : Face à l'insécurité, les hommes qui refusent de prendre les armes pour protéger leur communauté sont-ils des lâches ?



Dans un contexte marqué par une demande de protection grandissante¹⁸⁸, ces observations corroborent l'hypothèse selon laquelle la pression à se conformer aux normes sociales en vigueur, dont notamment celles issues des rapports et des attentes de genre, peut contribuer à l'embrigadement des hommes au sein des groupes extrémistes violents du Sahel central.

188. Comme l'ont démontré nombre de recherches. Voir notamment : Institute for Security Studies (2016), « Jeunes "djihadistes" au Mali. Guidés par la foi ou par les circonstances ? », *Note d'Analyse*, n° 89, Dakar, août ; International Alert (2016), « Ils nous traitent tous comme des djihadistes », *Policy Brief*, Londres, décembre ; PNUD (2017), *Journey to Extremism*, New York, septembre ; International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central*, Londres, juin.

Des policiers en armes patrouillent le camp de réfugiés de Goudebo près de la frontière avec le Mali, Burkina Faso.
PHOTO : © JOERG BOETHLING/ALAMY



5. Conclusions

Alors que le Sahel central est confronté à une escalade de violence, cette étude s'est attachée à éclairer la relation entre extrémisme violent et rapports de genre dans la région, afin de contribuer à la compréhension globale des causes, dynamiques et conséquences de la montée de l'extrémisme violent. L'analyse des données ci-exposées suggère que les interactions entre hommes, femmes et groupes extrémistes violents, aussi bien passives (actes de violence et imposition de normes genrées) qu'actives (participation volontaire à l'action politico-militaire) ne sont pas uniformes à travers le Sahel central.

Les divergences des perceptions sécuritaires sont plus marquées en fonction des nationalités que du genre. Cela corrobore l'hypothèse selon laquelle la violence contre les civils, y compris les femmes, est inversement proportionnelle au contrôle exercé par les acteurs armés sur un territoire donné. Là où les groupes extrémistes sont plus solidement ancrés, comme dans les régions de Mopti et de Tillabéry, il serait contre-productif pour eux de cautionner des exactions à l'encontre des populations. En revanche, dans un espace contesté comme celui du Sahel burkinabè, les attaques contre les civils peuvent faire partie d'une stratégie délibérée d'intimidation visant une implantation progressive. Le niveau d'encadrement et de coordination des groupes extrémistes violents, ainsi que les différentes trajectoires politiques des pays concernés contribuent aussi à expliquer les divergences dans les modes opératoires des groupes armés et des perceptions qui les accompagnent. Dans tous les cas, les hommes, beaucoup plus que les femmes, semblent être les cibles principales des agressions perpétrées par les différents acteurs armés à travers le Sahel, y compris de la part des groupes extrémistes violents. Les femmes dans la région seraient plutôt des victimes indirectes, qui en règle générale ne feraient pas l'objet d'une campagne délibérée d'agression militaire, de violence armée ou de viol systématique de la part des groupes extrémistes violents actifs au Sahel central.

Dans les territoires sous leur influence, les groupes extrémistes violents s'efforcent de mettre en place des règles et des institutions pour discipliner les populations et cristalliser les rapports de force en conformité avec leur idéologie. Les dispositions de cette « gouvernance djihadiste » manifestent un caractère fortement genré, combinant des éléments de continuité et de rupture vis-à-vis des normes sociales des communautés rurales du Liptako-Gourma. La valorisation des différences de rôles et de rang au sein de la société régie par la charia, au détriment de l'égalité des droits, ne s'éloigne pas radicalement du patriarcat exacerbé dont les femmes font l'expérience quotidienne au foyer et dans les communautés rurales du Sahel central. De même, les extrémistes violents s'efforcent de mobiliser l'imaginaire social ancré dans la tradition peule pour présenter la ségrégation domestique des femmes comme un privilège propre aux milieux aristocratiques, par opposition aux contraintes serviles du labeur des champs. Par ailleurs, certaines mesures de la « gouvernance djihadiste » peuvent présenter une allure progressiste en matière de genre. La remise en question par les extrémistes violents des traditions non islamiques (hiérarchisations, interdits sociaux, flambée des prix de la dot) contribue notamment à réduire les entraves au mariage consensuel, y compris pour des catégories autrefois marginalisées, qui dès lors peuvent supporter de façon pragmatique l'implantation des groupes extrémistes violents sans pour autant partager entièrement l'idéologie de ceux-ci. Ces observations suggèrent que l'acceptation relative dont la « gouvernance djihadiste » des groupes extrémistes violents semble faire l'objet peut s'expliquer aussi par sa capacité à résonner, ne serait-ce que de façon ambivalente, avec les imaginaires et aspirations de certaines franges des populations des communautés rurales, y compris des femmes et des jeunes.

La participation active des femmes aux actions de combat des groupes extrémistes violents du Sahel central semble demeurer extrêmement rare, même si l'on peut formuler l'hypothèse que les groupes liés à l'État islamique seraient moins réticents à autoriser la mobilisation de femmes dans des opérations de combat. Cependant, loin des bases avancées et des lignes de front, le militantisme de femmes peut assurer les fonctions essentielles à la reproduction de l'effort dans les communautés villageoises. Nombreuses seraient les femmes, notamment dans la région de Mopti, qui appuient les groupes extrémistes violents avec des rôles auxiliaires dans les domaines de la logistique, du ravitaillement, de la collecte de fonds ou des renseignements. Ces observations suggèrent une fois de plus que,

malgré le bouleversement de l'ordre social dû à la progression des groupes extrémistes violents, pour les femmes du Liptako-Gourma c'est la continuité des comportements quotidiens, inscrite dans les modèles de genre hégémoniques, qui l'emporte. Cependant, une réorientation téléologique offre aux femmes l'opportunité d'ancrer leurs actions dans une perspective de transformation historique, ce qui contribue à renforcer le cadre motivationnel des actrices de l'extrémisme violent.

Il convient néanmoins de remarquer que le conflit sévissant au Sahel central pourrait être à même de refaçonner les rapports de genre dans la région. Cependant, la complexité des enjeux et la fluidité du contexte ne permettent pas à ce stade de diagnostiquer avec certitude les lignes de tendances qui se dégagent de cette transformation. D'une part, la doctrine ségrégationniste et inégalitaire des groupes extrémistes violents, mise en œuvre par des mesures de gouvernance coercitives et envahissantes, pourrait contribuer à renforcer l'absolutisme patriarcal et la marginalisation des femmes des communautés peules du Sahel central. D'autre part, le bouleversement amené par le conflit ouvre également des perspectives pour la remise en question de l'ordre traditionnel. À ce titre, par exemple, la contribution des femmes à l'effort de guerre — au front comme au village — ainsi que les responsabilités accrues endossées par les femmes pour la subsistance des foyers face à la fuite massive des hommes, démontrent un potentiel considérable en vue d'une transformation des rôles sociaux. Cette observation est souvent apparue lors des entretiens menés pour la présente étude.

La posture exploratoire adoptée par cette dernière ne permet pas d'apporter des réponses définitives aux interrogations évoquées ci-dessus. Il est dès lors indispensable de poursuivre nos efforts de compréhension et de recherche afin de mieux élucider les causes, dynamiques et conséquences de la montée de l'extrémisme violent au Sahel central. À ce propos, le prisme de l'analyse de genre offre à la fois une ligne directrice d'engagement et un outil concret. D'une part, il représente une obligation en matière de droits humains, conforme avec le Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent. D'autre part, il permet de mettre en exergue des facteurs cruciaux, et pourtant souvent négligés, de la montée de l'extrémisme violent au Sahel central, dont le discernement peut aider à concevoir des stratégies de prévention et de lutte plus pertinentes et adaptées.

5.1 Recommandations

Aux gouvernements des États sahéliens

- Garantir et renforcer le lien entre : a) les politiques nationales de genre des pays sahéliens ; b) les stratégies nationales de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ; c) les Plans d'action nationaux (PAN) de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité, notamment le pilier de la prévention/protection (contre la violence sexuelle et sexiste en particulier) et celui de la participation afin d'assurer une participation égale des femmes aux processus de paix et de sécurité informels (niveau communautaire/local) et formels (niveau national).

- Renforcer la priorisation et améliorer la coordination des différentes initiatives nationales pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris par : la nomination d'un responsable national dans chaque pays ; l'implication de tous les acteurs travaillant dans les domaines de la paix, la sécurité humaine et la gouvernance dans la conception et le suivi des PAN ; l'adoption d'un mécanisme de suivi et évaluation adéquat.
- Garantir la mise en œuvre des PAN à travers une approche holistique (*whole-of-government*), avec l'implication de tous les ministères (et pas uniquement des ministères spécialisés dans la Promotion des Femmes et/ou de la Famille) et le transfert de ressources adéquates dans les budgets nationaux.
- Veiller — y compris par des critères mesurables — à l'inclusion des femmes et de leurs instances de représentation nationales, mais surtout locales, dans la planification et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent, à leur participation et à leur appropriation effective de ces stratégies.
- Garantir le respect strict des mesures législatives de discrimination positive visant à favoriser le leadership des femmes dans les domaines politiques et économiques, aussi bien au niveau des institutions centrales que décentralisées et régionales.
- Renforcer le dispositif législatif, institutionnel et médicosocial relatif à la sanction des VBG, à la protection des victimes, à la prise en charge des séquelles psychosociales et à l'inculpation des auteurs de ces violences.
- Assurer l'adoption et le respect des dispositions de prévention, de protection et de lutte contre la violence domestique et conjugale. Une prise en compte opportune des liens étroits entre les VBG perpétrées dans la sphère privée (violence domestique) et dans l'espace public (violence militarisée) dans les contextes de conflit, permettrait d'enrayer la banalisation de la violence faite aux femmes qui constitue un terreau fertile pour l'enracinement de l'extrémisme violent.
- Sanctionner sans ambiguïté toute forme de VBG perpétrée par les FDS des pays du Sahel central et par leurs alliés dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, et adopter un cadre juridique robuste capable de mettre en confiance les survivant(e)s, en prenant en compte les vulnérabilités et les sensibilités spécifiques des femmes et des hommes de la région.
- Limiter, encadrer et contrôler scrupuleusement l'emploi des milices d'autodéfense, afin d'enrayer — à défaut de pouvoir arrêter — la dérive communautaire qui contribue de façon significative à l'enracinement des groupes extrémistes violents au Sahel central.
- Garantir que les pratiques de mariage dans les différents pays soient strictement conformes aux critères du libre consentement des mariés, y compris par l'interdiction du mariage précoce et forcé, et par la limitation légale du montant de la dot.

Aux bailleurs et partenaires internationaux des États sahéliens

- Veiller à ce que les stratégies internationales et nationales de lutte contre l'extrémisme violent qui sont financées au Sahel central intègrent systématiquement une dimension genre, en conformité avec les dispositions du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent. Concrètement, cela impose une plus grande prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans un contexte d'extrémisme violent ; une analyse approfondie du rôle des normes et des rapports sociaux de genre dans l'extrémisme violent ; l'anticipation de l'impact (positif et négatif) de ces stratégies sur les femmes et les filles.
- Éviter la standardisation des réponses qui reproduisent souvent le point de vue hégémonique des

milieux urbains. À cette fin, il est nécessaire d'adapter les politiques de genre et les stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent des pays du Sahel central aux exigences, aux aspirations et aux demandes spécifiques des femmes issues des milieux ruraux et marginalisés, afin d'assurer la pertinence de ces politiques face aux réalités des terrains où les groupes extrémistes violents ont le plus d'emprise.

- Assurer le suivi, l'évaluation et le partage des leçons apprises des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent au Sahel central, y compris par le recours systématique à des indicateurs sexo-spécifiques et par l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux de partage d'expérience.
- Soutenir la recherche empirique et la diffusion des résultats concernant les rôles des femmes dans l'extrémisme violent, notamment pour davantage explorer et analyser les facteurs qui poussent certaines femmes à rallier des groupes extrémistes.
- Promouvoir des mécanismes de vigilance, de suivi et de reddition des comptes des ressources mobilisées pour le financement des PAN 1325 et des activités concernées.
- Encourager le renforcement des systèmes scolaires des pays du Sahel central, poursuivant des objectifs d'accès à une éducation de qualité pour tou(te)s et de lutte contre l'abandon scolaire, notamment pour les jeunes filles, y compris par l'adoption de stratégies et de politiques et l'allocation de ressources adéquates.
- Soutenir par des stratégies culturellement adaptées et des ressources adéquates les activités génératrices de revenus ciblant particulièrement les femmes, afin de subvenir à leurs besoins concrets, de démontrer de façon concrète l'apport de la communauté internationale et de faire valoir un modèle d'émancipation alternatif à celui qui est proposé par les acteurs extrémistes.
- Renforcer le plaidoyer auprès des gouvernements des pays du Sahel central pour que ceux-ci s'attaquent avec détermination aux problèmes structurels qui favorisent l'implantation et l'emprise des groupes extrémistes violents, dont la mauvaise gouvernance, la corruption, la marginalisation de certaines communautés et les pratiques abusives des forces de défense et de sécurité.
- Accompagner le désenclavement des régions frontalières des pays du Sahel central par des investissements d'infrastructure conséquents qui favorisent, au lieu d'entraver, les échanges transfrontaliers et intercommunautaires, et qui contribuent à la régulation équitable de l'accès aux ressources naturelles.

Aux acteurs de la société civile locale et internationale, ONG, OSC.

- Investir dans le renforcement des capacités des organisations de femmes à tous les niveaux, à travers des plateformes de plaidoyer régionales, des échanges et le partage de bonnes pratiques entre les organisations féminines qui travaillent sur les questions de genre, de paix et de sécurité dans les trois pays, pour qu'elles puissent participer activement à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de sensibilisation, de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.
- Garantir l'implication des hommes leaders, aussi bien au niveau national que communautaire, dans les activités de sensibilisation au rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, afin de clarifier les liens entre promotion de l'égalité de genre et renforcement de la résilience des communautés à la violence.
- Associer les femmes leaders issues des milieux ruraux à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de sensibilisation à l'extrémisme violent et de lutte contre ce dernier, afin de tirer véritablement profit de l'influence considérable que celles-ci exercent sur les choix des hommes, y

compris sur le choix de rallier les groupes extrémistes violents.

- Soutenir les acteurs légitimes localement (responsables religieux, artistes, modèles de réussite sociale) et capables de véhiculer et de renforcer un message en faveur des droits des femmes, y compris par des stratégies de communication et de mesures de protection adaptées.
- Encourager par des activités de communication appropriées et créatives (théâtre, émission de radio, concerts, réseaux sociaux) la promotion de modèles de masculinité et de féminité respectueux de l'égalité des droits, de la liberté politique et religieuse et de la gestion non violente des conflits.
- Renforcer la communication et encourager l'appropriation à tous les niveaux des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité, y compris dans un cadre de lutte et de prévention de l'extrémisme violent.
- Garantir la protection et renforcer la prise en charge humanitaire des victimes civiles et notamment des déplacés et des réfugiés du conflit qui sévit au Sahel central, en portant une attention particulière aux vulnérabilités matérielles, mais aussi socio-psychologiques spécifiques aux femmes/filles et aux hommes/garçons, sur la base d'une analyse de genre.
- Encourager de façon progressive et culturellement adaptée le droit des femmes à la propriété des sources de revenus et des facteurs de production, dont la terre et le bétail.
- Investir dans la création et la mise en réseau de centres communautaires réservés aux femmes, afin d'encourager la rencontre, la mise en confiance, le partage d'expérience et l'élaboration de solutions pour et par les femmes, et de promouvoir le protagonisme social de celles-ci.
- Investir dans des activités visant le renforcement de la confiance entre femmes issues de groupes différents et miser sur l'identité transversale de genre pour atténuer les tensions inter et intracommunautaires.

Des personnes se rendant au marché
hebdomadaire, Burkina Faso.
PHOTO : © IRÈNE ABDOU/ALAMY



International Alert

346 Clapham Road, Londres, SW9 9AP, Royaume-Uni

Tél : +44 (0)20 7627 6800

info@international-alert.org

www.international-alert.org



[/InternationalAlert](https://www.facebook.com/InternationalAlert)



[@intalert](https://twitter.com/intalert)



[/international-alert](https://www.linkedin.com/company/international-alert)